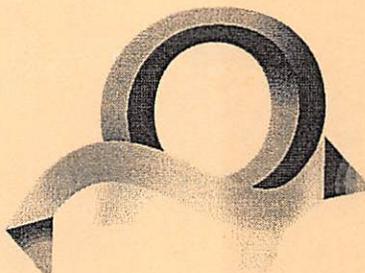




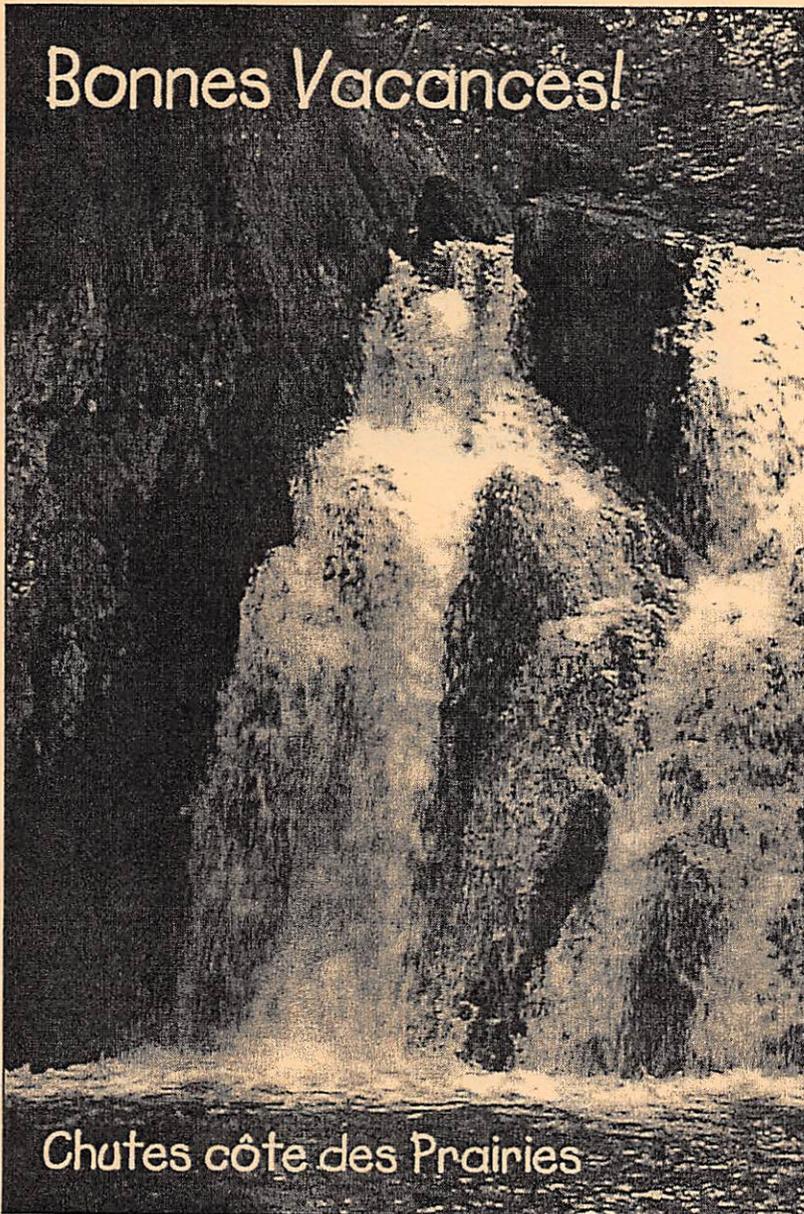
La  
marguerite  
fleur  
emblème  
de Saint-François



# L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 7 n° 7 Juillet 2000

## Bonnes Vacances!



Chutes côte des Prairies

## SOMMAIRE

<i>Concours Fleurir le Québec</i> .....	3
<i>Bibliothèque du Rocher</i> .....	3
<i>Étienne Blais : Nouveau garde feu</i> ....	5
<i>Site institutionnel classé</i> .....	5
<i>Pierre Laberge, prêtre</i> .....	6-7
<i>Les moulins de la Rivière Chiasson</i>	8-11
<i>Cercle des Fermières</i> .....	13
<i>Premier répondant : bilan</i> .....	15
<i>Récit de la Rivière-du-Sud</i> .....	15
<i>Lettre ouverte</i> .....	17-18
<i>Gestion des matières résiduelles</i> ....	19
<i>Baseball : Programmation</i> .....	19
<i>Recette des Fermières</i> .....	16
<i>Les jeux de l'Écho</i> .....	22
<i>L'Écho municipal</i> .....	24-38
<i>Les petites annonces</i> .....	39

juillet

2000



C.P. 321  
 Saint-François (Québec) — GOR 3A0  
 Tél. et fax: 418-259-2177  
 courrier électronique: [echosf@globetrotter.net](mailto:echosf@globetrotter.net)

**V E U I L L E Z N O T E R**

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

**ADMINISTRATEURS**

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

**DIRECTEURS**

Réjean Cloutier	259-2567
Conrad Lamonde	259-7295
Gary Gendron	259-7498

**Publicité**

Réjean Cloutier

**Petites annonces**

Laurence Hallé

**Maquette et mise en page**

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé  
 Gary Gendron

**Photo première page**

Pierre Cauffopé

**Traitement de l'information textuelle**

Valérie Savoie, Sophie Boissonneault  
 Marly Girard, Sylvie Allaire, Jérôme Boissonneault

**Correction**

Peggy Gendron, Lory Gendron, Nicole Couture

**Assemblage**

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

**Abonnement**

Conrad Lamonde

**Impression**

Imprimerie Bernier, Montmagny

Journal *réalisé*  
*bénévolement*  
**St-F** *communautaire*

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

**TARIFS PUBLICITAIRES**

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
<b>1/4 page</b>	<b>15,00\$</b>	<b>144,00\$</b>
1/2 page	30,00\$	288,00\$
<b>1 page</b>	<b>50,00\$</b>	<b>480,00\$</b>
Petite annonce	2,00\$	
<b>ABONNEMENT</b>		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

**Nos de téléphone importants**

Ambulance ..... 911  
 CLSC Antoine-Rivard ..... 248-1518  
 Feu ..... 911  
 Municipalité ..... 259-7228  
 Centre anti-poison du Québec ..... 1-800-463-5060  
 Tel-Jeunes ..... 1-800-263-2266

**AMECO** Association des  
 médias écrits  
 communautaires  
 du Québec

Distribution  
 Assermentée  
**AVDA**  
 membre 2000

**RPM** média  
 Réseau de  
 COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

## Concours Fleurir le Québec.... c'est bientôt !

Le comité d'embellissement de Saint-François tient à aviser la population que comme par les années passées, les jugements des concours "Fleurir le Québec" provincial et municipal auront lieu dans la première quinzaine de juillet. Nous vous encourageons à apporter une attention particulière à vos aménagements.

D'autre part nous tenons à vous rappeler que la marguerite est la fleur emblème de Saint-François. Nous vous incitons donc aussi à lui réserver une place dans vos divers aménagements paysagers. Plusieurs variétés apparentées sont disponibles chez les horticulteurs de la région. Toutefois, la variété sauvage "chrysanthemum leucanthemum" peut tout aussi bien être utilisée.

Pierre Cauffopé  
Comité d'embellissement de Saint-François

## Bibliothèque du rocher

Prenez note que la bibliothèque sera fermée pour la période de vacances, soit du dimanche 16 juillet au 6 août inclusivement, réouverture le lundi 7 août.

### Concours GÉO biblio touristique.

Félicitations à madame Diane Paré gagnante du concours, elle s'est mérité un magnifique volume: Un dimanche à la campagne. Plus d'une centaine de personnes ont participé à ce concours. Merci à vous tous.

### 5 ans, ça se souligne.

Le groupe de bénévoles est à la préparation d'une petite fête pour souligner les 5 ans d'opération de la Bibliothèque du Rocher.

Plus de détails dans le numéro de septembre ainsi que le dévoilement du programme officiel.

Bonnes vacances à tous.

Diane Gendron

## CONSULTATION PUBLIQUE

### SUR LA PROPOSITION DE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

#### Une démarche essentielle au développement social

À l'occasion de la consultation publique effectuée par M. Gérald Larose sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, toutes les personnes et tous les organismes intéressés à faire connaître leur opinion de vive voix sont invités à participer à la séance de consultation qui aura lieu le 13 septembre 2000, pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Pour participer à cette séance, il faut s'y inscrire en communiquant avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) dont les coordonnées sont les suivantes :

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec  
430, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2J5  
Téléphone (sans frais) : 1 800 577-2844

L'inscription doit se faire **au plus tard le 31 juillet 2000**. Les personnes ou les organismes qui ne seront pas inscrits au 31 juillet pourront assister à la séance publique, mais ils n'auront pas droit de parole.

Il est également possible de réagir par écrit à la proposition de politique. Les personnes et les organismes qui veulent faire parvenir leurs commentaires doivent les transmettre **au plus tard le 31 juillet 2000** au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.

À l'issue de cette consultation publique, M. Larose remettra au ministre de la Solidarité sociale un rapport qui rendra compte des observations, des commentaires et des avis de la population sur la proposition de politique. Par la suite, un certain nombre de propositions de modification pourront être apportées au projet initial.

#### Disponibilité de l'information

Des exemplaires de la proposition de politique ainsi que du résumé qui l'accompagne sont disponibles au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (1 800 577-2844). Il est également possible de consulter cette proposition sur le site Internet du SACA, à l'adresse suivante :

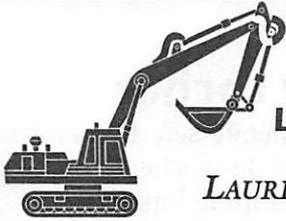
#### Coordonnées de la consultation

RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Lévis

Le 13 septembre 2000, de 15 h à 19 h

Québec   
Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome du Québec



## Les **E**xcauations

**LAURENT & FRÉDÉRIC PROULX**

Tél.: 248-3002

Laurent Proulx, prop. Frédéric Proulx  
Cell.: 241-3008 Cell.: 241-3466

- ▼ Excavation
- ▼ Chargement
- ▼ Drainage
- ▼ Chemin forestier
- ▼ Marteau hydraulique
- ▼ Transport de gravier et terre
- ▼ Niveau au laser
- ▼ Installation de fosses septiques
- ▼ Champ d'épuration



378, chemin du Coteau, Montmagny, Qc

G5V 3R8



## PRODUITS MÉTALLIQUES ROY Inc.

52, boul. Morigeau  
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Vente et adm.: 418-259-7721  
Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022  
Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050



## MORIGEAU • LÉPINE

25, rue de L'Étang  
Saint-François, (B.P. Morigeau)  
Cté Montmagny, G0R 2G0

## Étienne Blais est nommé garde feu

La Municipalité de Saint-François a nommé M. Étienne Blais au titre de GARDE FEU municipal. Monsieur Blais sera chargé d'émettre les permis nécessaires pour les brûlages sur le territoire de la municipalité de Saint-François.

Vous pourrez rejoindre M. Étienne Blais au numéro 259 7614, ou encore communiquer avec le bureau de la municipalité au 259-7228, lequel se chargera de lui transmettre votre demande. Je vous rappelle que le règlement sur le brûlage fait partie du règlement no 177-1999 sur les nuisances.

### Article 24 Feu

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet.

### Article 22 Fumée

L'émission d'étincelles, d'escarbilles, de suie, de fumée ou de gaz provenant de cheminée ou tuyau d'échappement, d'un véhicule automobile, ou d'autre source, constitue une nuisance au sens du présent règlement, à l'usage normal des lieux

Sylvain Lamonde, Chef pompier  
Yves Laflamme Sec.-Très.

## Site institutionnel classé

### Les dépliants sont là!

Il y a environ un an, la municipalité de Saint-François ainsi que les municipalités voisines adhéraient au programme VVAP (villes et villages d'art et patrimoine). Grâce à ce programme, toutes nos municipalités ont pu bénéficier des services d'un agent culturel en la personne d'Alain Franck. Avec lui, nous avons conçu un dépliant concernant notre site institutionnel classé. Mis en page par une graphiste professionnelle avec photos couleur à l'appui, il met en valeur nos édifices patrimoniaux et il nous invite à les mieux percevoir dans leur contexte historique. Il est diffusé par l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud et vous pouvez vous en procurer un exemplaire au bureau de la municipalité.

Il y a quelques jours avait lieu un événement médiatique qui marquait son lancement officiel.

### Église

Aujourd'hui nous trouvons à l'intérieur de notre journal local un feuillet qui nous parle principalement de notre église, de son aménagement et de son décor intérieur. Les brefs commentaires que nous y lisons nous apprennent les différentes étapes de sa construction et de sa décoration. Ils nous permettent de voir différemment et d'apprécier davantage les symboles qui sont représentés dans les ornements qui décorent les murs et le plafond de ce lieu privilégié de nos prières.

Que cette lecture nous soit assez agréable pour nous inciter à visiter notre église en touriste curieux, de mieux apprécier les oeuvres d'art qui lui confèrent son cachet particulier. Tous nos visiteurs pourront s'en procurer un exemplaire à l'arrière de l'église.

Jacques Boulet, président  
Société de conservation  
du Patrimoine de St-François

# Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700  
1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0

RESTAURANT  
**L'ARRÊT**  
*Stop*

Autoroute 20      Sortie 364  
Berthier-sur-Mer/St-François  
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur   ➤ Loto-Québec   ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes



## Pierre Laberge, prêtre

Pierre Laberge a vu le jour à Montmagny le 19 octobre 1931. Son père, Antonio, est comptable-trésorier pour la compagnie «Poêles Bélanger» tout en étant courtier d'assurances. Quant à sa mère, Albertine C. Després, elle a fort à faire avec sa famille de 16 enfants dont Pierre est le IOe. De son enfance, il ne garde que de bons souvenirs, entre autres, quand il servait la messe à 5:30h, 6:00h et 6:30h du matin à tous les jours pour 15¢ par semaine. C'était aussi la vie de famille où on arrivait à vivre en harmonie avec les différences de caractères de chacun.

Sa vocation se dessine vers 8 ou 9 ans alors qu'il entend un prédicateur (missionnaire) qui l'impressionne grandement. Il avoue aussi que l'exemple de ses deux oncles prêtres n'y est pas étranger.

Il fait ses études classiques au Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière et ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Il est ordonné prêtre à Montmagny le 1er juin 1958. Il est successivement,

Suite à la page 7



Tél.: 418-259-7710  
Fax: 418-259-7725

Saint-François (B.P. Morigeau)  
Montmagny, Québec  
GOR 2G0



**JOACHIM LAFERRIÈRE**  
**ÉLECTRICIEN INC.**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL  
• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Raphaël  
GOR 4C0

TÉL.: 418-243-2074  
FAX: 418-243-2157



LES  
CONSTRUCTIONS  
**JEAN BOUCHERÉ**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
Rénovation • Construction  
Résidentielle • Commerciale  
194, rue Principale Ouest  
Berthier-sur-Mer

Licence RBQ  
8000-1316-58

Tél. et Fax: 259-2628

la nouvelle  
GARANTIE  
MAISONS  
NEUVES  
APCHQ



**TERRASSEMENTS**  
*Jonckh*  
& Frères inc.  
n° de licence: 2552-1899-29

- EXCAVATION
- DRAINAGE
- TERRASSEMENT
- NIVELAGE

• Choix varié de  
matériel naturel,  
tamisé, concassé

ESTIMATION GRATUITE

15 ANS D'EXPÉRIENCE  
INFORMEZ-VOUS

- Terre noire
- Sable et gravier
- Pierre

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système



Rés.: Martin  
248-2585

241, route  
Pag.: 241-7485

Normandie,  
Rés.: Rémi  
Montmagny 248-6889

Tél.: bur.: 418-248-2585  
Rés.: Daniel 248-7818

Fax: 418-248-8387

## Pierre Laberge, prêtre

Suite de la page 6

prêtre-auxiliaire au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vicaire à Saint-Pamphile, professeur au séminaire de Managua, au Nicaragua, animateur et responsable de pastorale en milieu scolaire à Rivière-du-Loup, curé à Saint-Antonin, membre de l'équipe pastorale au Nicaragua, curé de Saint-Philippe-de-Néri, responsable de l'Office diocésain de pastorale missionnaire, curé de St-Louis-de-Kamouraska depuis le 1er août 1994

Sa journée débute vers 7:00h à la chapelle pour un moment de prières, de méditation et de lecture du

bréviaire. Il confie en riant que depuis un an, son petit chien l'accompagne à chaque matin. À 9:00h, c'est le travail au bureau qui débute. Il termine sa journée vers 23:00h. Dans ses moments de loisir, il confesse avoir un faible pour les cartes. Il se veut aussi un adepte de l'ordinateur.

Notre prêtre se révèle aussi un grand voyageur. Il a visité divers coins du pays et ce, dès son plus jeune âge: que ce soit la Gaspésie, Sept-Iles, Montréal, Québec, etc. Mais son goût des voyages ne se limite pas au pays. C'est l'Europe, le Nicaragua, la Palestine, la Yougoslavie... Si vous lui demandez celui qu'il aimerait visiter, il vous répondra sûrement la Martinique où un de ses oncles a été missionnaire durant 15 ans. De ses souvenirs les plus drôles, il raconte la fois où, lors de sa cure à Saint-Antonin, il devait célébrer une messe pour un 50e anniversaire. Étant persuadé que la messe avait lieu à 17:00h, alors qu'elle était prévue pour 15:00h, notre curé partit en promenade en toute quiétude. Quelle ne fut pas sa surprise en revenant de voir que la cérémonie allait bon train sans ses services. Un prêtre en vacances dans sa famille l'avait heureusement remplacé à pied levé.

Son principal défaut serait, selon ses dires, d'être très distrait (sans doute en référence à l'anecdote qu'il vient de raconter). Sa plus belle qualité est sa sensibilité face aux gens et à ce qu'ils vivent. Il est aussi très débrouillard (ancien scout et issu d'une famille nombreuse, on ne peut pas se tromper)

Et quand, en terminant, je lui demande ce qu'il ferait si on lui donnait une baguette magique, il me répond: "J'écarterais tout ennui de santé afin de pouvoir voyager de nouveau ainsi que de rendre encore plus de services aux gens qui m'entourent."

Source: La Marée Montante. 1 février 2000



# P.P.R. ENR.

Pour tous les travaux de réparation et de rénovation

Plâtrage

Peinture int. et ext.

Résidentiels

## Yvon Rémillard

1, rue Boivin  
Saint-François

Tél: (418) 259-2415



## BOUCHERIE

# Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest

Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7783

• Poulets BBQ cuits sur place

• Farine «Monarch»

• Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN  
TOUTES LES SEMAINES**



# Boulet

Encans Boulet inc.

**ALFRED BOULET**

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086

Fax: (418) 259-2610

Pierre Boulet, encanteur

www.encansboulet.com

**Achat et vente de ferme**

*Notre distinction,  
votre satisfaction!*



## Les moulins sur la rivière Chiasson (troisième partie)

# Le maître meunier Guillaume Fournier

Enfin, en 1821, Claude Dénechaud engage (22) Guillaume Fournier, maître meunier, pour exercer son métier au moulin banal situé sur la rivière Chiasson à Saint-François. Les deux hommes se connaissent bien depuis 1815 (23) alors que le sieur Dénechaud avait proposé la même fonction à ce jeune homme, encore mineur, pour gérer le petit moulin à vent situé sur le domaine seigneurial à Berthier. Il faut se rappeler que monsieur Dénechaud avait acheté ce domaine de Louis Dunière dès 1811 (24).

Dans ce contrat de 1821 d'une durée de neuf années, Guillaume Fournier devient le grand responsable de la bonne marche du moulin; en effet, chargé de faire de la bonne farine, il a de plus la responsabilité de l'entretien et des réparations à faire au moulin ainsi que des chemins, fossés et clôtures rattachés au dit moulin. Dès 1826 (25), une responsabilité nouvelle lui échoit : il doit reconstruire la chaussée et veiller à son entretien aussi longtemps qu'il détiendra la fonction de maître meunier à ce même moulin. De fait, la connivence semble parfaite entre les deux hommes puisqu'en 1828 (26) Claude Dénechaud reconduit le contrat signé en 1821 au profit de son maître meunier Guillaume Fournier et avec les mêmes conditions. Par d'autres contrats, nous avons constaté que le maître meunier Guillaume Fournier a conservé son poste jusqu'en 1842, c'est-à-dire pendant toute la période où la famille Dénechaud est demeurée responsable de l'administration de la seigneurie Bellechasse-Berthier. Bien plus, le maître meunier du moulin banal de Saint-François a une telle envergure que la famille Dénechaud lui confie des tâches additionnelles tout en lui conservant son poste à Saint-François.

En 1830 (27), le sieur Fournier reçoit comme mission de se rendre à Bécancour où Claude Dénechaud possède un autre moulin à farine qui nécessite des réparations majeures et dont la chaussée est à reconstruire. Il devient l'entrepreneur général avec tous les pouvoirs dont celui de recruter les charpentiers, les menuisiers et les ouvriers qu'il lui faudra. C'est ainsi que des dénommés Fortin, Lecompte, Talbot, Blais, Bernard, originaires de Saint-François, Saint-Pierre, Berthier et Saint-Charles l'accompagnent à Bécancour à l'été de 1831 (28). Tous ces engagés ont signé un contrat en bonne et due forme. Il reçoit également le mandat de surveiller le travail du meunier en place. Trois ans plus tard, afin d'assurer la bonne marche des activités de ce moulin, Guillaume Fournier est appelé à remplacer le maître meunier de Bécancour. (29).

Cette double fonction l'amène à s'absenter de Saint-

François pour des périodes prolongées et à partir de 1835 lorsqu'il signe de nouveaux contrats, il se dit résident de Bécancour (30). Pour remédier à ses absences et afin d'assurer la bon fonctionnement du moulin de Saint-François, il fait signer des sous-bails à des meuniers qui restent sous sa responsabilité. En 1834, Guillaume Bernard (31) est engagé pour une période de quatre ans, mais dès le printemps suivant, il est forcé de résilier son contrat (32). À la suite, c'est Louis Martineau, marchand à Saint-François, qui devient l'homme de confiance de Guillaume Fournier (33). Le lendemain, Louis Bernard (34) devient le meunier engagé par Louis Martineau. Ce Louis Bernard semble bien s'acquitter de sa tâche puisqu'en 1838 (35), c'est Guillaume Fournier lui-même qui lui confie la tâche de veiller au bon fonctionnement du moulin banal de Saint-François.

Depuis son érection en 1814, le moulin banal situé au canton Morigeau ne semble pas avoir causé de difficultés majeures à son propriétaire et à son meunier. Mais les années ont passé et Claude Dénechaud est décédé en 1836. Adélaïde Gauvreau, sa veuve, a accepté de poursuivre le contrat signé par son mari. Malheureusement pour elle, le moulin a besoin de réparations majeures dès 1837.

### Les réparations faites au moulin banal

Tout comme son mari l'avait fait lors de la construction du moulin à farine en 1814, madame Adélaïde Gauvreau accorde les travaux à trois entrepreneurs différents. Le premier contrat est attribué à Charles Chambeland (36), maître maçon de Saint-Pierre pour défaire et reconstruire le mur du côté nord-est, démolir le mur de refend, réparer la tête de la cheminée. Ces travaux seront exécutés entre le quinze avril et le quinze septembre de l'année 1837. Pour leur part, Antoine Bartell de Saint-Vallier et Germain Morin de Saint-François, tous deux maîtres charpentiers (37) se lient par contrat pour réaliser des travaux de menuiserie. Ils devront remplacer des lambourdes, des soles, des poutres et des poteaux partout où c'est nécessaire. En plus, ils ont la responsabilité de refaire les planchers du premier et deuxième étage, d'élever une cloison en bois à la place du mur de refend, de replacer les moulanges et de faire accorder parfaitement tous les mouvements, de lambrisser la partie extérieure de la roue de même que l'extérieur du pignon nord-est du moulin. Le tout doit être réalisé entre le quinze août et le vingt-cinq septembre.

Un troisième contrat est accordé à Pierre Simard (38), ouvrier charpentier de Saint-François. Son travail consiste à défaire une vieille grange pour en construire une nouvelle

de trente-six pieds de longueur sur vingt-quatre pieds de largeur. A l'intérieur, il y aura trois sections égales de douze pieds chacune; de plus chaque section sera séparée en sept stalles pour chevaux. Seul responsable de cette construction, il devra la réaliser entre le premier septembre et le premier novembre. Comme lors de la construction, le tout semble avoir été exécuté promptement et bellement. Le moulin doit faire de la bonne farine et en attendant les chevaux des censitaires sont bien logés. Tout semble aller pour le mieux à l'exception des finances de madame Gauvreau (39).

### Le moulin brûle en 1842

Comble de malheur, le 10 mars, au cours de la nuit, alors qu'il " faisait un grand vent d'est " le feu ravage le moulin banal récemment rénové. Dans une lettre datée du 11 mars, madame Adélaïde Gauvreau en fait la triste annonce aux dames de l'Hôpital Général. Dans les mois qui suivent, cette dernière, qui a des arrérages envers les religieuses depuis 1838, tente de faire résilier le bail qu'elle a signé cette année-là. Elle juge alors que les conditions qu'elle a acceptées sont trop onéreuses ; les négociations entre les parties en cause sont longues et ardues, c'est un épisode que nous pouvons lire dans le livre écrit par monsieur Louis-Philippe Bonneau intitulé " La Seigneurie Bellechasse-Berthier (40) ". Enfin le 25 octobre 1842 (41) l'acte de résiliation est signé et ainsi la famille Denechaud est écartée de la gérance de la seigneurie Bellechasse-Berthier. L'épisode a duré 29 ans.

### La reconstruction du moulin

Pendant la durée des négociations les religieuses ont mandaté des inspecteurs, des experts en maçonnerie, en menuiserie et des constructeurs de mouvements pour moulins afin d'évaluer les dégâts occasionnés par le feu du printemps. A la suite des rapports de ces experts, les religieuses demandent des soumissions, les analysent et font leur choix. C'est pourquoi dès le lendemain de la résiliation du bail avec madame Adélaïde Gauvreau, elles signent un

bail de restauration du moulin avec monsieur Guillaume Fournier (42). Ce dernier était toujours maître meunier à Saint-François au moment de l'incendie du moulin même s'il résidait à Bécancour. Par ce contrat, le sieur Fournier s'engage à reconstruire l'édifice tel qu'il était lors de l'incendie, à placer deux moulanges de même que le logement du meunier dans l'ancienne partie du moulin et deux autres moulanges dans la nouvelle partie. Il lui est consenti l'espace d'un an pour accomplir les travaux prévus au contrat. Le moulin fut prêt à temps et après des ajustements mineurs lors de sa mise en marche, l'ensemble des travaux fut jugé satisfaisant et le sieur Fournier fut payé pour son labeur.

En dépit de toute son expérience Guillaume Fournier ne put obtenir le poste de meunier. C'est un dénommé Pierre Bernard (43), meunier à Saint-Thomas, qui obtint le poste. Cinq ans plus tard il était démis de ses fonctions. À partir de 1847, le notaire Antoine-Ambroise Parent devint le nouveau gérant de la seigneurie et c'est lui qui, en 1848, fit signer un bail (44) d'un an au meunier Narcisse Dugal de Saint-Thomas. En plus d'obtenir la fonction de meunier, Narcisse Dugal était chargé de percevoir les cens et les rentes pour le compte des religieuses. Ce sieur Dugal fut reconnu comme étant un bon administrateur et honnête. Il tient des comptes rigoureux et fait rapport chaque année d'une façon méthodique. D'année en année, le même contrat est renouvelé. Un bon jour il avertit les religieuses qu'il veut prendre sa retraite et en 1856 il quitte son poste.

### Le menuisier Antoine Bartell se fait meunier

Son remplaçant fut Antoine Bartell, menuisier et résident à Saint-François maintenant, un des restaurateurs de ce même moulin en 1837 (46). Recherchant la stabilité, il signe un contrat d'une durée de dix-neuf ans dans lequel il mentionne qu'il construira un moulin à carder afin d'augmenter ses revenus. Bien vite, il s'aperçoit que les conditions négociées avec les seigneuses ne lui sont aucunement favorables. La principale baisse de revenus découle

Offrez vous  
quelques heures  
de  
**Vacances**  
en profitant  
de notre  
**Terrasse**



# Le Café du Havre



**Heures d'ouverture**  
Lundi au mercredi ..... sur réservation  
Jeudi ..... 16h à 23 h  
Vendredi - samedi ..... 8h à 23h  
Dimanche ..... 8h à 21h

**Réservation: 259-2953 ou 259-2364** 120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

du fait que le régime seigneurial a été aboli en 1854 et que les censitaires sont libres maintenant de faire moudre leurs grains là où ils le désirent. En fait, à l'abolition de ce régime qui durait depuis l'établissement de la colonie par la France, un dénommé Magloire Fournier (46) a construit un moulin de même nature à quelque deux cents mètres en amont sur la même rivière Chiasson. Bientôt d'autres seront tentés par la même aventure.

### **Les religieuses vendent le moulin banal**

Face à cette impasse et constatant les difficultés auxquelles le sieur Bartell doit faire face, les religieuses décident d'abandonner la partie et de lui vendre leurs installations (47). Encore une fois Antoine Bartell manque de prévoyance et accepte des conditions qu'il ne peut honorer; ses faibles revenus ne lui permettent pas de payer annuellement pendant seize ans les cent louis inscrits au contrat d'achat. Sept ans plus tard, il n'a payé que trois cent vingt-cinq louis et les religieuses lui signent une quittance pour le montant déjà versé et le déchargent du reste de sa dette (48).

### **Joseph Bartell succède à son père**

Libéré de ce fardeau, Antoine Bartell, à qui le métier de menuisier avait mieux réussi que celui de meunier, peut maintenant envisager une retraite bien méritée et dès 1866 (49) il fait don à son fils Joseph, résident à ce moment à Saint-Gervais, de toutes ses propriétés, terrains, moulins et maison ci-dessus construits. Pour sa part, Joseph Bartell tentera de rentabiliser ses installations en ajoutant un moulin à scie et en faisant l'acquisition d'un bac pour faciliter la traversée de la rivière du Sud à ses clients éventuels.

Malgré tout cet acharnement, les difficultés s'accumulent ainsi que les dettes. En 1871 (50), le locataire du moulin à carder, Laurent Sylvain, refuse de contribuer aux menues réparations à faire à ce moulin malgré ses engagements antérieurs. Espérant des jours meilleurs, Joseph Bartell contracte d'année en année des obligations qu'il n'arrive jamais à rembourser. Au moment où il décide de tout vendre en 1875 (51), il possède trois lopins de terre, tous situés en bordure de la rivière Chiasson, un moulin à farine - l'ancien moulin banal avec quatre moulanges - , un moulin à scie, un moulin à carder et un bac servant à la traversée de la rivière du Sud. Du montant de trois mille sept cent soixante-deux (3762.\$) qu'il obtient pour ses propriétés, il ne lui revient que cent soixante-deux dollars (162.\$) , le reste servant à rembourser ses obligations. Son acheteur est un ouvrier résident à Falls River au Massachusetts. À son tour Joseph Bartell prend la route des États-Unis.

Le nouveau propriétaire s'aperçoit bien vite que la po-

sition est intenable et dès l'année suivante Edouard Simard revend les mêmes installations (52) à l'exception du bac pour la traversée de la rivière du Sud qu'il a déjà cédé quelques mois plus tôt à Auguste Laflamme dit Kemneur (53), voyageur de son métier. Sa situation financière est semblable à celle de son prédécesseur et à la conclusion de la vente, il ne lui reste que cent louis sur les mille louis que Grégoire Proulx consent à lui accorder pour ses terrains et ses trois moulins à farine, à carder, et à scier.

### **Le règne d'Olivier Tremblay commence**

Huit années plus tard, en 1884 (54), Grégoire Proulx à son tour rend les armes et vend ses moulins à farine et à carder, le moulin à scie a été détruit par le feu dans l'interval et ne sera jamais reconstruit. L'acheteur est le sieur Olivier Tremblay qui, l'année précédente en 1883 (55) avait acquis de son frère François-Xavier Tremblay les moulins situés sur les lots deux cent onze et deux cent douze du cadastre officiel de Saint-François. C'est leur père Bénoni, venu de l'Ancienne Lorette qui, le premier de la famille Tremblay, était venu s'installer au canton Morigeau en 1875 (56). Pour la première fois dans un contrat notarié il est indiqué que les installations de l'ancien moulin banal et du moulin à carder sont situés sur les lots 218 et 225. En faisant cette acquisition, Olivier Tremblay devient l'unique propriétaire de tous les moulins situés à proximité du canton Morigeau. C'est ainsi que pendant huit ans, il sera considéré comme le grand seigneur du coin.

### **L'intervalle Octave Lemieux**

Cependant en 1892 (57), considérant soit que la gérance de toutes ces installations lui demande trop d'énergie, soit que leur rentabilité fasse défaut, il revend le moulin banal et le moulin à carder à l'opérateur même du moulin à carder, Octave Lemieux. C'est alors qu'apparaissent pour la première fois dans un contrat impliquant ces moulins des clauses de non concurrence. De son côté l'acquéreur du moulin banal et du moulin à carder se réserve les activités du cardage, du pressage et du foulage de la laine; il pourra également faire de la moulée pour la consommation animale. Cependant, je pense qu'on vient de sonner le glas pour le moulin banal construit avec tant d'espoir en 1814 et relevé de ses cendres en 1843 avec ses quatre moulanges et dont la principale activité était de produire de la farine pour le pain; l'acheteur accepte de ne plus exercer cette activité pour une période de quinze ans. A l'opposé, le vendeur Olivier Tremblay garde la main mise sur toutes les opérations de sciage et de préparation du bois; il s'approprie le droit de faire la farine pour le pain. A cette date, il se peut fort bien que deux des quatre moulanges du moulin banal aient été transportées de cet endroit au moulin Tremblay.

Le principe de non concurrence semblait de bon augure pour ces deux entreprises, mais cette initiative suffirait-elle à les rentabiliser ? Dans les années qui suivent, Octave Lemieux semble bien mener ses affaires et il en profite pour agrandir son terrain. En 1897 (58), Chrysologue Bélanger lui cède un petit terrain situé en bordure de la rivière Chiasson et désigné sous le numéro deux cent vingt-cinq du cadastre officiel de Saint-François. L'année suivante Joseph Bartell (59), maintenant résident au Massachusetts, lui cède l'enclave située dans les limites du numéro deux cent dix-huit sur laquelle était construite la maison d'Antoine Bartell, son père.

#### **Olivier Tremblay rachète l'ancien moulin banal**

Dix années se sont écoulées sans que le sieur Lemieux ait réussi à effacer toutes ses dettes, alors il revend toutes ses installations et les terrains qu'il possède à Olivier Tremblay (60). Pour sa part, Octave Lemieux continuera d'exploiter le moulin à carder en affermage; la moitié des profits retirés de ses activités seront remis à Olivier Tremblay qui les lui rendra pour payer le solde de son acquisition. À nouveau et pour une deuxième fois Olivier Tremblay est le seigneur du canton Morigeau.

En 1905, Eugène Tremblay, un des fils d'Olivier, manifeste de l'intérêt pour l'ancien moulin banal et le moulin à carder, alors Olivier les lui cède moyennant certaines conditions((61) qui sont à peu près les mêmes que celles imposées à Octave Lemieux en 1892. L'acheteur Eugène Tremblay ne peut construire de moulins pour scier et préparer le bois de même qu'il ne peut moudre de grain pour faire de la farine. Le vendeur Olivier Tremblay accepte de ne pas faire concurrence à son fils dans le domaine de la laine. Olivier Tremblay continue ses activités jusqu'en 1917 au moment où il se donne à son fils Joseph (62) qui exploitera pendant de nombreuses années les mêmes moulins.

Pour sa part, Eugène Tremblay s'efforce de prospérer en travaillant la laine et en préparant de la moulée pour les animaux. Cependant, en 1920, considérant que les revenus tirés de la préparation de la moulée sont trop minces, il décide de réorienter son entreprise et vend (63) deux moulanges à son frère Joseph. À compter de cette date, il est raisonnable de croire qu'il n'y eut plus aucune activité de mouture de grains dans l'ancien moulin banal. Eugène Tremblay transforme l'espace occupé par les moulanges en atelier de menuiserie dans lequel il fabrique des manches d'outil tout en continuant d'exploiter son moulin à carder la laine. Pour confirmer cette hypothèse, j'ai lu dans une monographie de la paroisse de Saint-François (64) trouvée dans les locaux de la MRC de Montmagny dont l'auteur nous est inconnu que monsieur Eugène Tremblay exploite en 1938 une carderie et un atelier de menuiserie où il tra-

vaille seul. Dans cet atelier, il produit annuellement six cents douzaines de manches de haches et de pics et une centaine de douzaines de chaises qu'il vend principalement aux commerçants de gros de Québec. Il est indéniable qu'il fut, d'après le témoignage de ses neveux et nièces le dernier intervenant à produire quelque activité dans ce vénérable moulin. La date précise où la porte s'est fermée pour la dernière fois est cependant, difficile à connaître. Pendant environ cent vingt-cinq ans, ce moulin a rassemblé un bon nombre de citoyens de la seigneurie.

Depuis la fin des activités jusqu'à ce jour le terrain et ses constructions sont demeurés en la possession des descendants de monsieur Eugène Tremblay. En 1942(65), Eugène Tremblay cède tous ses biens à son fils René, journaliste, résident encore à Saint-François à ce moment. Dès 1945(66) René se départit de ses propriétés au profit de son frère Laurent. À la mort de Laurent, en 1977(67), la famille de René reprend possession de ce même coin de terre qui, depuis 1991(68), en vertu de différentes transactions, est devenu en totalité la propriété de madame Léna Tremblay. Durant de nombreuses années, les résidents du coin ont vu se détériorer les différentes constructions et la très belle maison habitée par monsieur Eugène Tremblay et sa famille. La maison, qui était en piteux état en 1991, a été démolie et remplacée par une nouvelle résidence que madame Léna Tremblay a fait construire. L'ancien moulin banal, pour sa part, a accepté patiemment toutes les injures du temps; le toit s'est finalement enfoncé en dérobant aux regards indiscrets et à la convoitise des visiteurs furtifs les vestiges des dernières activités. Maintenant, à l'état de ruines, il conserve pour lui seul ses secrets les plus intimes.

**Jacques Boulet, président**

**Société de conservation du Patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud inc.**

#### **LEXIQUE :**

Bluteau : appareil qui sépare la farine du son.

Farinier : on désignait ainsi le meunier.

Grand voyer : officier préposé à la police des chemins, des routes, des fossés et des ponts.

Refend : cloison, mur qui sépare les pièces d'un bâtiment.

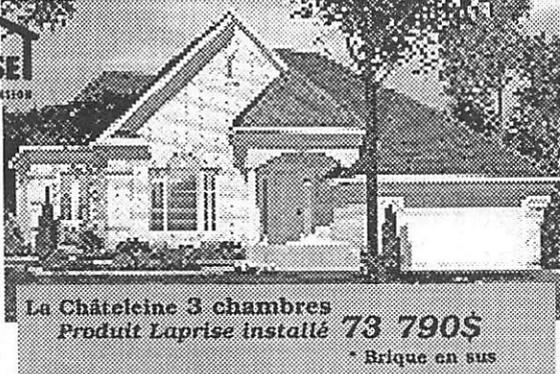
Nous concevons et fabriquons  
«votre» maison ou chalet pré-usiné

Offrez-vous la garantie de:

- maison sur mesure
- budget respecté
- support technique complet dudébut à la fin
- service après-vente personnalisé
- confiance et fiabilité

Produit Laprise inclus:

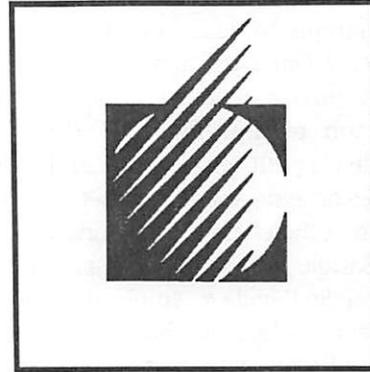
- Charpente
- Portes et fenêtres
- Isolation
- Finition intérieure et extérieure
- Armoires



La Châteleine 3 chambres  
Produit Laprise installé 73 790\$  
\* Brique en sus

240, des Ateliers, Montmagny  
autoroute 20, sortie 376  
248-0401/1-800-463-1107

Heures d'ouverture  
du lundi au jeudi: 9h à 21h  
vendredi et samedi: 9h à 16h



## LOUIS-M. GARANT CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing

Parainnage d'entreprises

Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0

Tél.: 418 259 2616

## Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS  
ET DES ENTREPRISES**

**ASSURANCE DE PERSONNES  
VIE - SALAIRE - PLACEMENTS**



Lucie Bolduc  
C. d'A. Ass.



Judith Rémillard  
c.a.d.



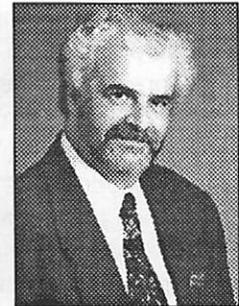
Denise Prévoost  
souscriptrice

**AUTO - HABITATION - COMMERCE**



Francis Fontaine, avc  
Armagh

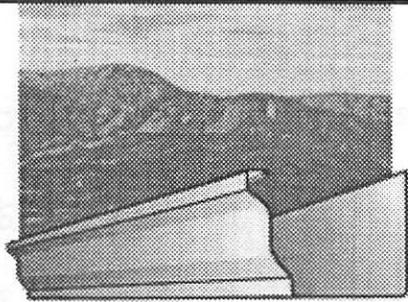
469-2176



Réal Fontaine, avc  
Représentant en  
épargnes collectives

*FL*  
SERVICES FINANCIERS

Un choix de confiance



**GOUTTIÈRES**  
*Appalachés*

**PIERRE MORIN**

76, AVE STE-BRIGITTE, MONTMAGNY, (QC), G5V 2Y4

- ◇ Gouttières en aluminium sans joint, multi-plis
- ◇ Recouvrement de fenêtres en aluminium
- ◇ Recouvrement de larmiers (Fascia-Soffite)
- ◇ Installation résidentielle et commerciale
- ◇ Choix de couleurs
- ◇ Garantie 20 ans (matériaux)
- ◇ Garantie 5 ans (main-d'oeuvre)

**Service après vente**

**248-4619**

## Bonnes vacances aux fermières

Les fermières ont terminé leur année lors de l'assemblée générale tenue le 14 juin. À cette occasion nous avons nommé l'artisane de l'année Mme Georgette Raby-Gosselin. La fermière idéale est Mme Yvette Cloutier Lamonde.

Nous avons remis aussi un prix à Sylvie Allaire et Catherine Boissonneault pour leur tricot dans le cadre du concours artisanat-jeunesse lors du congrès régional tenu le 11 mai à St-Pascal. Félicitations à toutes ces personnes pour leur implication au sein de notre cercle.

Il y avait élection au poste de vice-présidente, secrétaire et une conseillère.

Le nouveau conseil d'administration est formé de

Présidente : Mme Jeannine Forgues

Vice présidente : Mireille Allaire

Secrétaire trésorière : Rose-Anne Laliberté

Conseillère : Denise St-Pierre

Conseillère : Suzanne Martineau

Nous voulons dire merci à Mme Julienne Coriveau pour les nombreuses années consacrées au sein du conseil d'administration.

Nous tenons à remercier les personnes présentes lors de notre souper spaghetti du 10 mai. Ce fut un succès et nous voulons souligner le travail de madame Marquerite Auclair et son équipe pour le bon souper. Nous avons l'honneur d'avoir nos deux doyennes soit Mme Lucille April et Mme Gemma Lavoie. Merci beaucoup pour votre présence à ce souper.

Nous aimerions souhaiter des belles vacances à toutes et nous vous disons au mois de septembre.

**Votre recette à la page 16**

*Entretien Ménager*

**D. PAQUET inc.**

Lavage de tapis

• meubles

• murs

• stores

Décapage

Cirage

Etc.

**ESTIMATION GRATUITE**

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0

TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342





## En bout de ligne

C'est ma vingt-et-unième et dernière chronique et aussi ma plus courte. D'abord pour dire "merci à l'Écho de St-François de m'avoir ouvert une page blanche que j'ai

essayé de remplir avec le plus d'intelligence et d'honnêteté possible. Ai-je réussi à atteindre le public lecteur? C'est un mystère. Un seul indice: il ne s'est pas levé apparemment de phénomène de rejet.

Donc un merci au public lecteur et au public en général; arrivé ici en août 1998, - sans avoir marqué de terme ni sur le papier ni dans ma tête, je suis surpris que ce moment soit arrivé si vite et si subitement. Je me trouvais bien parmi vous. Arrivé en étranger, vous m'avez accueilli, fait confiance, soigné, nourri, logé; ensemble nous avons prié sur nos peines et nos joies, sur nos victoires et nos deuils. Si je n'ai pas été le pasteur parfait, sans défaut, je le regrette; j'ai tenté d'être fidèle à ma mission de prêtre. Je n'ai pas fait de coup d'éclat, persuadé que je ne suis que le Royaume de Dieu comme un levain dans la pâte et non comme du TNT dans le roc. Les deux ans passés parmi vous (sur mes quarante), je les considère comme de belles années.

Avec saint Paul, je vous dis: "L'amour ne passera jamais".

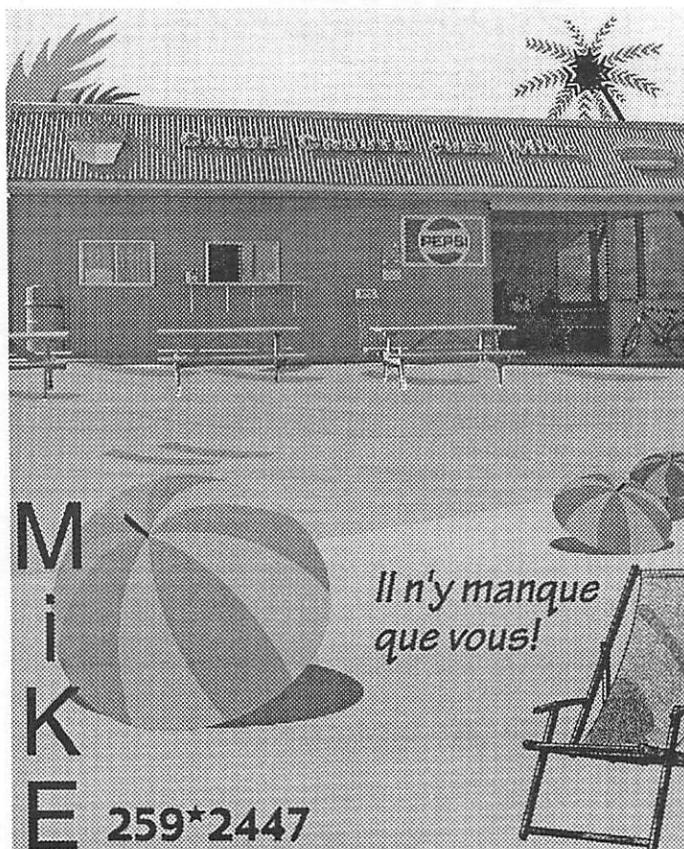
Que Dieu vous bénisse et vous rende le bien que vous m'avez fait.

Robert, prêtre

Pierre Garant  
Tél.: 418-259-2655  
Fax: 418-259-2158



**WEED MAN**  
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98  
Saint-François, Québec  
Canada G0R 3A0



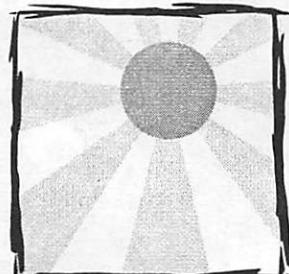
**PSST!**

**LE BEAU TEMPS EST ENFIN ARRIVÉ!**



A votre S.C.A. Rivière-du-Sud,  
vous trouverez de tout  
pour ensoleiller votre été:

Produits de piscine, BBQ, jardinage, patio, etc.



## Premier Répondant un premier bilan

Il y a maintenant un an que nous offrons le service de premier répondant médical à la population de Saint-François. Je veux profiter de l'occasion pour faire le bilan de cette première année de service. Nous avons eu au cours de cette période se terminant le 31 mai, 20 appels. Des appels parfois urgents, d'autres fois moins.

Malgré toute la formation que l'on a eue et que l'on a encore, nous avons eu une période d'adaptation à ces nouveaux appels d'urgence. Nous étions tous au départ des pompiers habitués à sauvegarder les biens. Secourir les gens est devenu une nouvelle mission mais cela fait un peu partie de la mentalité du pompier.

Certains nous ont reproché d'être trop nombreux lors des interventions. Sans vouloir se justifier, nous travaillons à mettre en place des procédures d'intervention pour éviter que cela se reproduise dans l'avenir. Nous avons changé le système de paget pour permettre de séparer les appels en deux équipes distinctes. Nous continuerons à utiliser le véhicule Unité de Sauvetage sur les interventions parce que ce véhicule contient tous les équipements pour intervenir (trousse de premiers soins, planche dorsale, couvertures, etc.) que l'on ne peut évidemment transporter dans nos véhicules personnels. Nous devrions pouvoir obtenir d'ici peu, un défibrillateur semi-automatique pour les crises cardiaques.

J'aimerais vous inviter en terminant, à mettre en évidence vos numéros de portes. Tous les appels que l'on reçoit concernant des urgences médicales nous sont transmis uniquement en mentionnant le numéro de porte. Faites le test et vérifiez si votre numéro de porte est bien visible du chemin, le jour comme la nuit. Cela nous aidera grandement à intervenir encore plus rapidement.

Sylvain Lamonde

## Nouvelle chronique Récit de la rivière-du-Sud

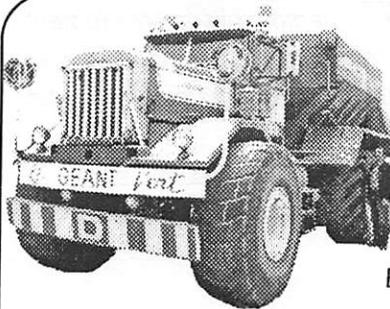
À la suggestion d'un fidèle lecteur, nous vous proposons de participer à une toute nouvelle chronique intitulée Récit de la rivière du Sud. Il s'agit plus simplement de petites histoires racontées à partir de faits vécus à Saint-François. Ces faits peuvent remonter aussi loin que votre mémoire peu vous conduire dans le passé ou être des événements qui se sont déroulés plus près de nous. Le récit peut être drôle ou tragique. Il ne s'agit pas de jouer à l'historien, la Société du patrimoine remplit très bien ce rôle. On ne vous tiendra pas rigueur si vous vous écartez un peu de la vérité.

L'important, dans cette chronique, est que chacun des auteurs qui y participeront trouve un réel plaisir à écrire le récit et que les lecteurs s'amuse à revivre une partie de notre quotidien. Pour plus de piquant, les auteurs sont invités à se choisir un nom d'emprunt. Exemple: Gérard Lagirouette. Les auteurs devront toutefois joindre à leur texte leur nom et n° de téléphone à des fins de vérification. Toutefois, ces informations ne seront pas publiées.

La chronique Récit de la rivière du Sud débutera en septembre prochain. Un texte sera sélectionné parmi tous ceux reçus. Le texte sélectionné devra raconter un fait qui s'est déroulé en septembre de l'an mil... Et ainsi de suite. Chaque mois livrera ainsi un récit qui s'est passé jadis. Tous les textes reçus seront conservés et feront l'objet d'un concours, dont les modalités restent à déterminer.

Soyez nombreux à participer et qui sait où nous mènera la chronique Récit de la rivière du Sud.

Raynald Laflamme, président  
L'Écho de St-François



**90226069**  
**QUÉBEC INC.**  
*Transport général*

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à  
chaux agricoles

60, rue Paradis  
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

**418-243-3408**

**MARTIN SIMARD**  
**TRANSPORT INC.**

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

**275, Chemin St-François Ouest**  
**Saint-François, Qc G0R 3A0**

Tél.: 418-259-7789  
Ligne directe: 1-800-463-8744

## Échaudés aux fraises

2 tasses de fraises fraîches  
1 c. à table de jus de citron  
3/4 de tasse de sucre  
2 c. à table de beurre  
1 tasse de farine tout usage  
2 c. à thé de poudre à pâte  
1/4 de c. à thé de sel  
2 c. à table de sucre granulé  
2 1/2 c. à table de beurre dur  
1/3 de tasse de lait

### Préparation

Couper les fraises en deux pour obtenir deux tasses de fraises. Verser dans un plat à four peu profond environ 6 X 10. Arroser de jus de citron et parsemer avec 3/4 de tasse de sucre et 2 c. à table de beurre. Mettre au four à 350° F, four réchauffé pendant la préparation de la pâte. Tamiser ensemble la farine, la poudre à pâte, le sel, 2 c. à table de sucre. Incorporer en coupant finement 2 1/2 c. à table de beurre dur. Ajouter assez de lait pour obtenir une pâte ferme. Façonner en boules et placer sur les fraises. Cuire 25 à 30 minutes au four à 350° F.



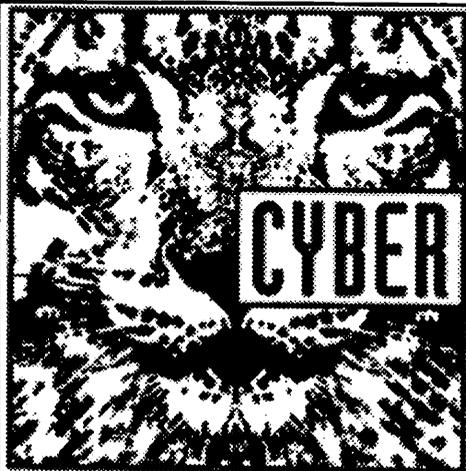
planta de légumes  
fleurs annuelles et  
plantes vivaces  
aménagement paysager



*ferme horticole lajoie inc*

Tél.: 884-3124

330, Route 132  
Saint-Valier (Québec) G0R 4J0



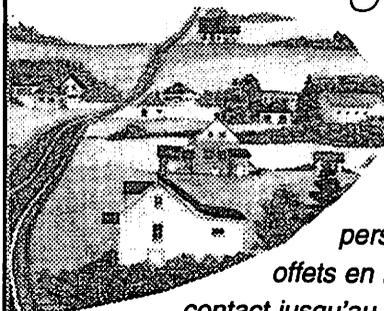
*Cyber Cat inc.*

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

[www.cybercat.qc.ca](http://www.cybercat.qc.ca)

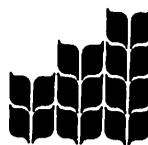
téléphone: (418) 259-2616

Promutuel Montmagny, un assureur  
au service des gens d'ici



Une équipe dynamique  
et professionnelle à  
l'image et à l'écoute  
des gens d'ici.

Des services  
personnalisés entièrement  
offerts en région, de tout premier  
contact jusqu'au règlement d'un sinistre

  
PROMUTUEL  
Montmagny

Richard Galibois, agent  
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

## La modération a bien meilleur goût

Je croyais que les relations, au conseil municipal de St-François, étaient harmonieuses. Quelle a été ma surprise en lisant votre texte [Écho, vol. 7, no5. Juin 2000, p. 13]!

Sur certains points je vous rejoins, sur d'autres j'y vois de la démagogie et je m'explique. L'ensemble de la population de St-François et des citoyens des paroisses avoisinantes sont très insatisfaits de l'entretien des chemins et pourtant nous avons eu un des hivers les moins rigoureux. Le budget annuel de 310 000\$ et la capitalisation de quelques millions représentent un coût de l'ordre de 7000 à 7500\$ du kilomètre. Si nous comparons les comparables nous sommes forcés d'admettre qu'il y a de l'amélioration

à apporter. Pourtant, nous avons une équipe d'employés d'expérience, responsable et valable sur bien des aspects.

Je suis assez assidu aux réunions du conseil. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, le contrat du directeur des travaux publics était d'une durée de 1 an se terminant au début de mai c'est-à-dire la semaine de la réunion régulière du conseil. Il y a des règles à suivre exactement comme un contrat de loyer. Il y a des avis à donner dans un laps de temps requis sinon d'autres règles entrent en jeu automatiquement.

Chers conseillers(ère), à la réunion du 1 mai 2000, vous avez brillé par votre absence non justifiée à l'exception du conseiller n2 étant retenu à l'extérieur du pays. Vous ne vous êtes point prévalu de votre droit de parole, droit qu'une majorité de citoyens vous ont accordé. Si vous relisez le procès-verbal et le préambule de M. Dumas, M. L'Italien n'a jamais été congédié, son contrat n'a pas été renouvelé. Tout a été fait selon les règles de l'art. Que l'on me reprenne si je me trompe. Si un contrat n'est pas bien respecté on peut y mettre fin selon certaines conditions et une résolution en ce sens n'est pas nécessairement obligatoire. Pour votre information il y avait de 40 à 50 personnes. J'imagine qu'il devait y avoir des pour et des contre et

Suite à la page 18



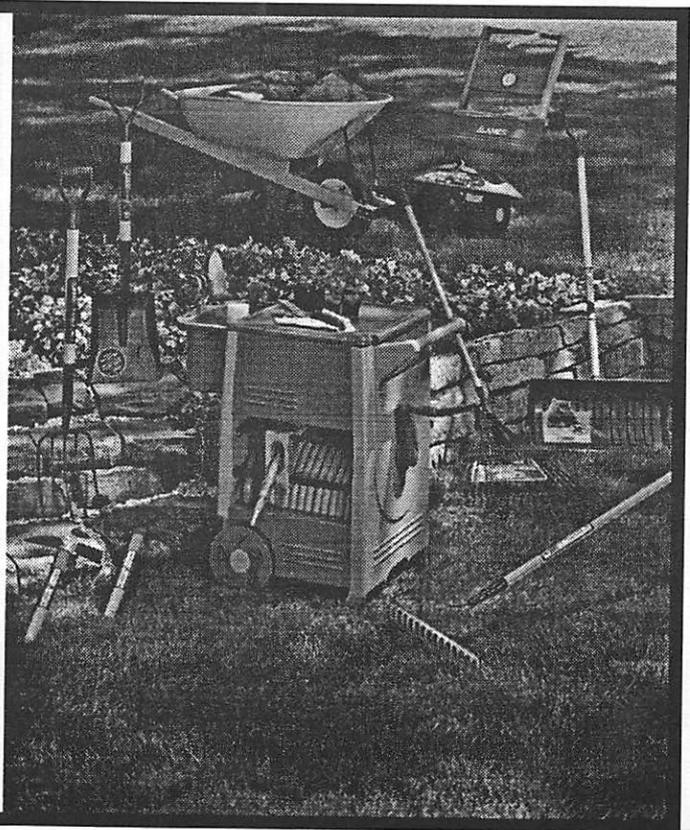
Salon  
**KARO**  
Coiffure  
Elle et Lui  
Carole Guillemette  
4, rue Boivin, Saint-François  
Québec - G0R 3A0  
418 - 259-7117



Manufacturier d'outils  
de déneigement et de jardinage

Visitez notre site web pour en connaître  
plus sur nos excellents produits:  
[www.garant.com](http://www.garant.com)

St-François, Québec, Canada G0R 3A0



## La modération a bien meilleur goût

Suite de la page 17

pourtant aucune question n'est venue de l'assistance. C'est à cette réunion que j'ai connu M. L'Italien. Lui-même pouvait exercer son droit de parole si, comme vous dites, il a été congédié injustement. Pourquoi, tout comme lui, avez-vous été silencieux à cette réunion?

Avec la grande expérience qu'il a, si le conseil était dans son tard comme vous semblez le prétendre, pourquoi celui-ci ne se sert-il pas des mécanismes d'opposition? Ce n'est pas intéressant que de remercier de ses services une personne, j'en sais quelque chose pour l'avoir vécu à mon entreprise et en tant que directeur dans différents domaines publics et parapublics.

Lorsque ça vous arrange vous êtes au poste, dans le cas contraire vous vous faites courant d'air. Avouez que pour nous, contribuables, c'est difficile de vous prendre au sérieux. Si les responsabilités qu'impose votre poste vous pèsent sur les épaules, c'est à vous de vous manoeuvrer en conséquence.

Vous mentionnez qu'aucune résolution n'a été rédigée, appuyée et adoptée pour tous les reproches à l'intention de M. l'italien. À la table du conseil étiez-vous simplement de corps? J'étais au conseil lorsque des citoyens et des conseillers ont mentionné des manques dans la façon de travailler et à l'assemblée de janvier, M. le Maire ainsi que vous même aviez un penchant positif envers le directeur et de mois en mois cette confiance s'est effritée. Tous, à un moment de notre vie, avons été un employé d'un patron et je doute fort que vous aimeriez vous faire évaluer sur la place publique par votre employeur. C'est une chose qui ne se fait pas lorsqu'on a une certaine morale ou conscience.

Si comme vous semblez le dire M. Dumas abuse de son pouvoir. À vous d'être plus "ratoureux" que lui. Étant six autour de la table, vous pouvez facilement le maîtriser ou déstabiliser. Il existe des moyens pour contrer son pouvoir. Ne faites pas que dénoncer, agissez. Personnellement, je n'ai jamais vu M. Dumas prendre des décisions. Je l'ai vu agir et j'ai vu agir plusieurs conseillers d'aujourd'hui et d'autrefois du temps du défunt Oscar Garant. Ce sont tou-

jours les conseillers qui ont proposé et secondé les décisions prises. C'est la première fois que je le vois prendre son droit de vote puisque vous n'y étiez pas. Où est l'abus?

Je souhaite à tous que les pétales de notre emblème la marguerite continuent à briller de tous leur éclat. J'espère n'avoir blessé personne, tel n'est pas mon but. Si j'ai raconté des faussetés, bien vouloir me donner l'heure juste afin que je puisse accorder les cordes de mon violon aux vôtres. Sans rancune aucune.

Jean-Yves Gosselin

## SERVICE DE BULLDOZER AIMÉ PROULX



660, rang Milieu  
Saint-Pierre  
Montmagny (Québec)  
Tél.: 418-248-3310

## Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

### Vente & Service

918, Boul. St-François O.  
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

## GARAGE PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre

Tél.: (418) 248-4646

## Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)  
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.  
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638

Fax: (418) 259-2319

Porcherie: (418) 243-3222

Cell.: (418) 241-3333



## La gestion des matières résiduelles?

Saviez-vous que la gestion des matières résiduelles, le plus communément appelées les vidanges ou les déchets, est une problématique importante à laquelle nous sommes confrontés et dont les impacts futurs à l'égard de l'environnement et des générations futures doivent nous préoccuper sérieusement.

À chaque semaine, nous nous contentons de disposer nos vidanges pour le ramassage sans nous soucier de leur contenu et surtout de la façon dont elles seront éliminées. En fait, la composition moyenne en volume dans nos sacs ou bacs de vidanges est de 50% de matières recyclables telles que le papier, le verre et le plastique, 15% de matières organiques telles que le gazon et les feuilles qui pourraient être compostés et seulement 35% qui sont réellement des vidanges.

C'est pourquoi, il nous faut travailler et agir afin de mieux gérer les matières résiduelles par la réduction à la source de ces matières, le réemploi, le recyclage, la valorisation et ultimement vers le lieu d'enfouissement sanitaire.

La responsabilité de chaque citoyen dans ce processus de gestion est primordiale en utilisant les contenants pour le dépôt volontaire des matières recyclables lorsqu'ils sont présents dans leur municipalité. De plus, incessamment les élus municipaux auront à prendre position sur divers moyens proposés par la Régie Inter-municipale de L'Anse-à-Gilles afin de mettre de l'avant un projet de collecte sélective de même que pour le compostage. L'objectif poursuivi par ces mesures est de diminuer la quantité de matières résiduelles qui sont présentement enfouies alors qu'elles pourraient être récupérées et valorisées.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles ne dispose plus que de quelques années en terme de capacité pour l'enfouissement si aucune mesure n'est prise à court terme. C'est pourquoi, il est urgent d'agir afin de maintenir ce service public mais surtout pour préserver l'environnement par une gestion responsable de notre richesse collective.

**La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles**

## Programmation locale du baseball. Été 2000

Jour	Date	Équipe	VS Équipe	Heure	Partie	Équipe
Dimanche	2-07-00	L'Islet	vs St-François	11:00	25	Moustique
Dimanche	2-07-00	St-Raphaël	St-François	13:00	14	Bantam
Mercredi	5-07-00	L'Islet 3	vs St-François	19:00	27	Pee-Wee
Samedi	8-07-00	Montmagny	St-François	09:30	29	Pee-Wee
Samedi	15-07-00	Montmagny 4	St-François	18:30	34	Moustique
Dimanche	16-07-00	L'Islet 2	vs St-François	11:00	35	Pee-Wee
Dimanche	16-07-00	L'Islet	St-François	13:00	21	Bantam
Mardi	18-07-00	Montmagny 3	St-François	18:30	43	Atôme
Vendredi	21-07-00	Montmagny	St-François	19:00	23	Bantam
Dimanche	23-07-00	St-Raphaël	St-François	10:30	46	Atôme
Dimanche	23-07-00	St-Raphaël	St-François	13:00	38	Pee-Wee
Samedi	29-07-00	L'Islet	St-François	09:30	48	Atôme
Mardi	1-08-00	St-Raphaël	St-François	19:00	29	Bantam
Jeudi	3-08-00	Montmagny	St-François	18:30	42	Pee-Wee
Vendredi	4-08-00	St-Raphaël	St-François	18:30	43	Moustique
Samedi	5-08-00	Montmagny 4	St-François	09:30	53	Atôme
Mardi	8-08-00	Montmagny 3	St-François	18:30	46	Moustique
Mardi	8-08-00	Montmagny	St-François	20:30	33	Bantam
Jeudi	10-08-00	St-Raphael	St-François	18:30	47	Pee-Wee
Vendredi	11-08-00	Montmagny 4	St-François	18:30	47	Moustique
Dimanche	13-08-00	Montmagny 5	St-François	10:30	60	Atôme



☎ 418-259-2982

**Laurence Hallé**

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0



Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763

Qué.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236

Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>

**AUTOPRO.**  
**CARROSSERIE**

GARANTIE NATIONALE  
tant que vous êtes  
propriétaire  
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté  
Votre satisfaction est la nôtre!*

**GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS**

174, 4<sup>e</sup> Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

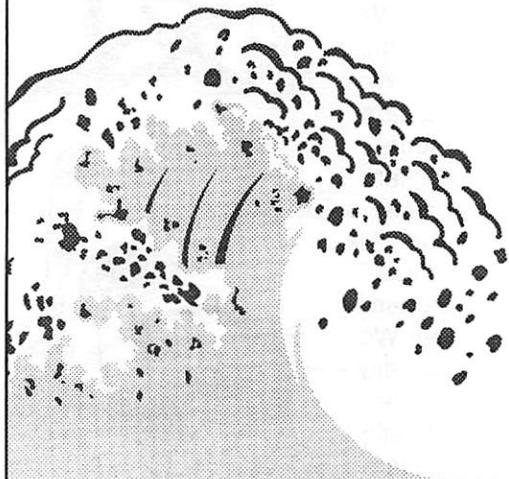
Fax: 418-248-7071

**PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE**

**DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.**

**Épicerie**

**OLCO**



*Le Dépanneur Ultra St-François  
vous aide chaque jour à repousser  
les vagues de chaleur qui vous submergent.*

**Nos heures d'ouverture**

Lundi au jeudi : 6h30 à 22h

Vendredi : 6h30 à 23h

Samedi : 7h30 à 23h

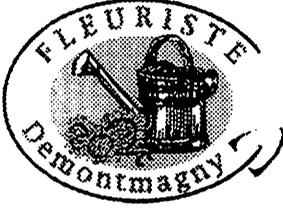
Dimanche : 8h à 22h

**Extrême chaleur**

2 JUILLET  
0 0 0

AU FIL DES JOURS

Dimanche      Lundi      Mardi      Mercredi      Jeudi      Vendredi      Samedi

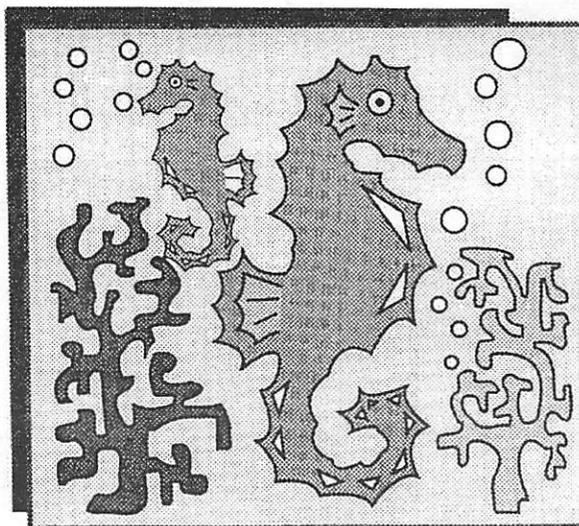
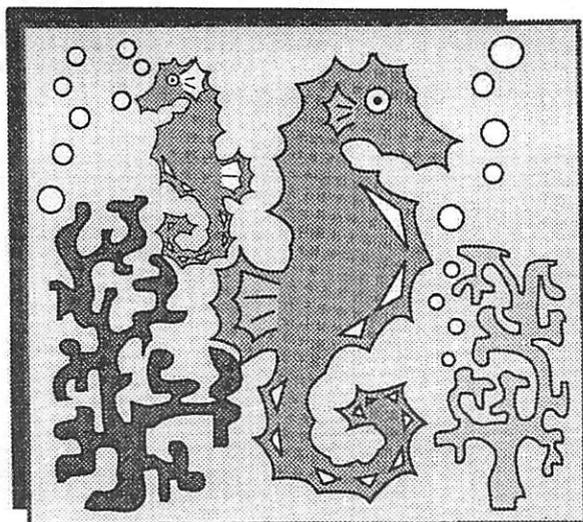
	<p><i>Fleuriste</i> <b>Demontmagny Inc.</b></p> <p>NOUVELLE ADRESSE → <u>Monique Gaudreau, propriétaire</u> 310, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C8</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✿ FLEURISTE</li> <li>✿ BOUTIQUE DÉCORATION</li> <li>✿ SERRES ET CULTURE-JARDIN</li> </ul> <p>248-0117 / 1-800-463-0117</p>	<p>1</p> 
---	---	---	--

2	<p>3</p> <p>Séance du Conseil</p> 	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
Bonnes						
23	24	25	26	27	28	29
Vacances!						
30	31					



**JEU DES DIFFÉRENCES**

Essaie de trouver les 5 différences entre ces deux illustrations.

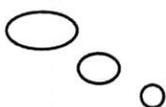


**MOT-MYSTÈRE**

**SOUS LA MER**

- |            |            |
|------------|------------|
| algue      | hippocampe |
| anguille   | marin      |
| baleine    | mer (2)    |
| bélouga    | morse      |
| cachalot   | orque      |
| crabe      | otarie     |
| coquillage | oursin     |
| corail     | phoque     |
| dauphin    | poisson    |
| eau        | sable      |
| épaulard   | vague      |
| étoile     |            |

p	s	a	b	l	e	e	t	o	i	l	e
c	h	i	p	p	o	c	a	m	p	e	e
o	a	o	o	u	r	s	i	n	b	s	b
q	n	c	q	a	q	o	t	a	r	i	e
u	g	a	o	u	u	q	r	o	p	e	l
i	u	c	v	r	e	c	m	d	o	p	o
l	i	h	u	a	a	a	a	a	i	a	u
l	l	a	t	i	g	i	u	u	s	u	g
a	l	l	q	u	e	u	l	p	s	l	a
g	e	o	a	l	g	u	e	h	o	a	m
e	s	t	m	a	r	i	n	i	n	r	e
m	e	r	b	a	l	e	i	n	e	d	r



Le commandant Cousteau connaît bien les animaux

Solutions en page 39

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
COMTE DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 juin 2000, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Réjean Cloutier arrive à 20h17.

Monsieur Yves Laflamme, sec.-très. est aussi présent

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Jean  
**APPUYÉ** par Auguste Boulet  
**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 1<sup>er</sup> mai 2000 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

**IL EST PROPOSÉ** par Norbert Morin  
**APPUYÉ** par Auguste Boulet  
**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance régulière du lundi 1<sup>er</sup> mai 2000 soit accepté tel que déposé.

**IL EST PROPOSÉ** par Auguste Boulet  
**APPUYÉ** par Pierre Jean  
**ET RÉSOLU QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

Hydro-Québec, bi-énergie . . . . .	43,82
Hydro-Québec, élec. à l'usine d'épuration du 20-03 au 18-04 (29jours) . . . . .	703,36
Hydro-Québec, élec. au Pavillon Bédard du 22-02 au 20-04 (58jours). . . . .	37,46
Québec Tél., service et interurbain –garage municipal. . . . .	101,06
Québec Tél, service et interurbain –municipalité . . . . .	318,60
Québec Tél. Mobilité, service cellulaire municipal –pompiers. . . . .	124,56
Québec Tél., service bureau et garage+globetrotter . . . . .	438,01
Comptoir d'entraide, 2 sacs de linge . . . . .	10,00
Station service 364, essence . . . . .	31,62
Gérard Boissonneault, plomberie log. 538. . . . .	42,00

Société Canadienne Des Postes, achat 600 timbres . . . . .	317,47
MRC de Montmagny, 2e versement quote-part. . . . .	19 946,33
La Bibliothèque du Rocher, contribution pour 2000 . . . . .	3 150,00
Ministre du Revenu du Québec, remise de mai 2000 . . . . .	5 871,28
Revenu Canada, remise de mai 2000 . . . . .	3 955,18
Régie de l'Anse à Gilles, enfouissement vidanges . . . . .	867,48
CARRA, remise de mai 2000 . . . . .	265,74
Richard Leblanc, enlèvement vidanges mai 2000 . . . . .	2 229,24
La Fabrique St-François, loyer mai 2000 . . . . .	166,67
Unibéton, matériaux gran., sable naturel, pierres concassées. . . . .	1 276,25
Les Commerçants de la Chaudière inc., service de messagerie . . . . .	121,00
Réal Huot, matériel aqueduc . . . . .	605,23
Praxair, gants . . . . .	10,63
Bureautique Côte Sud inc., réparation et location d'un télécopieur . . . . .	312,87
Prolab, graisse pour niveleuse et autres véhicules . . . . .	205,44
Lalimec inc., pièces balai de rue . . . . .	33,86
Société Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho . . . . .	71,64
Accessoires Outillage Itée, déflecteur, sabot, brosse, etc. . . . .	1 332,91
Gilles Théberge, déneigement de la bibliothèque. . . . .	65,00
Centre Multiservices, pièce filtre, pièce pré-filtre, bougie pour scie à béton . . . . .	57,70
Ultramar -Station Service 364, essence pour balai de rue . . . . .	105,00
R.E.M., pièces balai de rue . . . . .	178,27
Chabot Montmagny inc., pièces camion Ford 99-338 . . . . .	201,41
Marché Morigeau, essence pour balai de rue . . . . .	245,62
Le Groupe FM., registre des permis, registre de dérogations mineures . . . . .	58,28
Les Produits Industriels Jean-Paul Côté inc., chlore. . . . .	558,33
Martineau Express inc., service de messagerie . . . . .	31,64
MRC de Montmagny, contribution programme VVAP, entente inspecteur Inter-municipal . . . . .	10 300,00
Filtrum, pièces chloration . . . . .	393,14
Artic Cat, , pièces motoneige. . . . .	122,29
Camions Inter. Elite Itée, pièces camion inter . . . . .	40,23
Thibault Pontiac Buick Cadillac, pièces camion GMC . . . . .	447,10

Réal Huot, pièces réseau égout.....	273,09
Praxair, location de bouteilles .....	93,38
Centre Multi-Services, location équipement .....	93,86
Entretien Ménager D. Paquet, cire, produits nettoyants, etc. ....	136,67
Propane GRG, propane commercial .....	121,17
René Samson inc., achat de 6 fluorescents pour la Maison de la Paroisse .....	13,46
Pétrole Montmagny, huile à chauffage -garage municipal .....	757,84
Pétrole Montmagny, huile équipement. ....	118,70
Tracto, pièces niveleuse .....	189,17
Supérieur Propane, location de bouteilles .....	27,61
Bossé et Frère inc, pièces équipement .....	49,59
Centre du pneu Ouellet inc., pièces équipement .....	26,46
Novicom, radio port. moto, chargeur, micro HT 1000 .....	46,01
Groupe Conseil BPR, honoraires professionnels (assainissement).....	3 220,70
Pelletier et Caron Arpenteurs et Géomètres, honoraires professionnels (élargissement du chemin des Prairies Ouest).....	8 051,75
Mario St-Pierre enr, achat bois .....	13,80
Couvre-Planchers Lachance, préart et tapis Pavillon Bédard .....	3 078,07
Service Be-Lan (1993) inc., lames scie à béton .....	1 302,36
Le Journal L'oise Blanche, avis public .....	77,29
La Foreste Scie, pièces scie à asphalte.....	80,46
BML, enrobé bitumineux, colle.....	826,34
Les Ambulances Jacques inc., rencontre pour chef pompier.....	117,23
Commission scolaire Côte-du-Sud, manuels et cours de formation .....	897,14
Weed Man, fertilisation printanière .....	240,00
Ministre des finances, 1er versement services Sûreté du Québec .....	55 470,00
TY Moteurs, pièces ass. eaux .....	15,76
Ultra Dépanneur St-François, essence et fournitures .....	769,00
Blocs de béton Montmagny, matériel égout.....	552,12
Carquest, pièces ass. des eaux .....	7,50
L'Écho St-François, contribution publicitaire mars-avril-mai .....	1 120,00
Jocelyne Noël, entretien bureau mai .....	40,00
Le Groupe PMT Assurances inc., assurances 15/05/2000 au 15/05/2001.....	21 881,00

Ferme Horticole Lajoie, rouleaux tourbe (réparation bris aqueduc) . . . . .	351,98,	
Consultation . . . . .	69,02.	421,00
Constructions BML, asphalte + colle . . . . .		1 779,67
Excavations Chanel & Fils, location pelle bris aqueduc . . . . .		190,94
Gaston Garant, remb. facture achat laveuse à pression et compresseur . . . . .		218,54
Laboratoire de l'Environnement LCQ, analyse eaux usées et potable . . . . .		117,79
Les Produits Ind. J-P. Côté, chlore . . . . .		608,71
Hydro-Québec, électricité		
M. Paroisse . . . . .	577,01	
Usine d'épuration . . . . .	642,45	
M. Paroisse . . . . .	123,67	1 343,13
Les Automobiles Chabot, réparation camion Ford 10 roues . . . . .		214,06
Praxair, location bouteille . . . . .		23,83
Ass. Vie Desjardins Laurentienne, ass. collective juin . . . . .		982,62
Accessoires Outillage limitée, pièce équipement . . . . .		28,70
Gérard Brisson, nettoyage fournaise M. Paroisse et Garage . . . . .		385,05
Groupe Dynaco, service serrurerie . . . . .		53,22
Bureautique Côte Sud, contrat service photocopieur . . . . .	51,73,	
Papier photocopieur et papeterie . . . . .	171,28.	223,01
Formules d'Affaires CCL, permis construction, chèques déboursés etc. . . . .		590,27
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud,		
Embellissement . . . . .	89,48	
Travaux publics . . . . .	906,55	
Pav. Bédard . . . . .	192,66	
M. Paroisse . . . . .	60,70	
Aqueduc . . . . .	70,16	
Ass. eaux . . . . .	32,84	1 352,39
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopette . . . . .		106,62
Pièces d'Auto GGM inc., pièce équipement . . . . .		308,14
Hydro-Québec, électricité Bi-énergie . . . . .		19,00
Cégep de la Pocatière,		
Frais d'inscription cours stratégies et tactiques d'intervention . . . . .		312,00
Pièces d'Équipement Bergor, pièce balai de rue . . . . .		860,55
Équipement de Sécurité Duberger, bouchon oreille et lunette (Garage) . . . . .		51,76
Construction BML, colle . . . . .		193,24
Emco ltée, prolongement égout pluvial entre le garage et		

la caserne incendie, manchon réparation. ....	3 367,37
Gaston Garant, remb. frais déplacement mai 2000 .....	250,32
Scaphandre Autonome, plein d'air. ....	87,41
Étienne Blais, remb. repas formation. ....	22,30
Yvon Rémillard, remb. repas .....	21,52
frais déplacement: 25 km à .24. ....	6,00. .... 27,52
StereoPlus Léonard Chabot, étui cellulaire .....	28,75
La ForesteScie, réparation scie à béton .....	477,06
<b>Total :</b> .....	<b>169 745,52\$</b>

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

## **DÉROGATIONS MINEURES**

### **1<sup>re</sup> DEMANDE**

Nature et effets:

Permettre la reconstruction d'une citerne à fumier liquide au même emplacement pour un élevage de porcs.

Identification du site concerné: Ferme Lamaric Senc.  
726, chemin St-François Ouest  
Saint-François  
Lot 71

Tout le dossier est remis aux membres du Conseil.

Après discussion, avec le principal intéressé qui se trouve dans l'assistance, le Conseil municipal décide de reporter ce dossier à plus tard.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin

ET RÉSOLU QUE la Conseil municipal décide de reporter le dossier de Ferme Lamaric Inc. à une date ultérieure et ce, dans le but de ramasser plus de renseignements.

### **2<sup>e</sup> DEMANDE**

Nature et effets :

Permettre l'agrandissement d'une étable jusqu'à 6 mètres de la limite de propriété au lieu de 10 mètres.

Identification du site concerné: Ferme Joseph-Aimé Blais  
284, chemin de la Rivière du Sud  
Saint-François  
Lot P-183

Un plan identifiant l'agrandissement demandé est présenté aux membres du Conseil.

Dans une réunion du 17 mai dernier, le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande. Comme le voisin de Ferme Joseph-Aimé Blais est aussi un producteur agricole, le C.C.U. recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Ferme Joseph-Aimé Blais parce que cela ne constitue aucune nuisance à quiconque.

Le projet de Ferme Joseph-Aimé Blais ne peut être accepté comme il a été présenté. On a appris que le cours d'eau entre les lots P-183 et 185 est verbalisé depuis 1967. Suite à cette nouvelle source de renseignements, le Conseil décide de reporter sa décision à une séance ultérieure.

### **LETTRE D'UNE CONTRIBUABLE**

Le secrétaire municipal remet au Conseil municipal une lettre en provenance d'une contribuable. Celle-ci dénombre les nombreux inconvénients que lui font subir Les Produits Métalliques Roy Inc. Outre le nouveau chemin d'accès prévu à l'ouest de l'usine avec zone tampon et aire de stationnement pour les véhicules des employés et les remorques, elle énumère des suggestions qui pourraient améliorer davantage la situation des résidents de ce secteur.

Le Conseil municipal accuse réception de la lettre de madame Tremblay. D'ailleurs, il trouve intéressant certaines suggestions présentées par cette dernière. Ces suggestions vont être soumises à Produits Métalliques Roy Inc.

### **RÉSOLUTION POUR LE PROJET DU MILLÉNAIRE**

La Société de Conservation du Patrimoine a présenté un projet intitulé "Un pas dans l'histoire de Saint-François" au bureau du Canada pour le millénaire. Ce projet consiste à créer un circuit culturel touristique par la mise en place de panneaux commémoratifs relatant une tranche de notre passé à divers endroits stratégiques dans la municipalité.

Ledit projet a été retenu par le bureau du Canada pour le millénaire. Maintenant, il faut une résolution pour désigner officiellement les personnes qui seront autorisées à faire cheminer le projet:

Trésorier, Yves Laflamme  
Président, Jacques Boulet de la Société de Conservation  
Remplaçante, Yolande Fleury

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Norbert Morin

**APPUYÉ** par monsieur Réjean Cloutier

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

nomme monsieur Jacques Boulet, président de la Société de Conservation du Patrimoine, monsieur Yves Laflamme secrétaire-trésorier de la municipalité et madame Yolande Fleury à titre de remplaçante pour mener à bien et signer tous les documents associés au projet du millénaire intitulé "Un pas dans l'histoire de St-François."

**QUE** ces nominations soient effectives dès maintenant.

## REMPACEMENT DU RÉSERVOIR DE DIESEL AU GARAGE MUNICIPAL

La direction de la sécurité des équipements pétroliers exige que la municipalité remplace le réservoir souterrain d'une capacité de 4 550 litres au Garage municipal. Ce dernier date de 1981.

Des soumissions ont été demandées auprès de deux fournisseurs:

1. Les Installations GMR Inc. 12,280\$ taxes en sus
2. Service et Construction Mobile Ltée. 11,225\$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le réservoir souterrain de 4,550 litres au garage municipal ne répond plus aux normes exigées par la direction de la sécurité des équipements pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir souterrain date de 1981;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la sécurité des équipements pétroliers exige que l'équipement soit remplacé d'ici la fin du mois de mars 2001;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par madame Mariette Pelletier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission No 18146 de Service et Construction Mobile Ltée qui consiste à enlever le réservoir existant et en installer un nouveau hors-terre avec une capacité de 4,550 litres pour un montant de onze mille deux cent vingt-cinq dollars (11 225,00\$) taxes en sus.

QUE la soumission portant le numéro 18146 soit entièrement respectée par Service et Construction Mobile Ltée.

QUE l'installation du nouveau réservoir se fasse au plus tard dans les premières semaines du mois de juillet 2000.

## RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES SUITE AU REGROUPEMENT

Une demande de regroupement au niveau des assurances générales avait été présentée par l'ensemble des municipalités composant la MRC de Montmagny. C'est la firme Gestarisque inc. qui avait été retenue pour effectuer l'étude et pour demander des soumissions.

C'est le Groupe PMT Assurances Inc. qui a été retenu pour le renouvellement des assurances générales de toutes les municipalités qui ont participé à cette formule de regroupement.

La période de couverture sera du 15 mai 2000 au 15 mai 2001.

Le Groupe PMT Assurances Inc. envoie sa note de couverture pour la période mentionnée ci-haut.

Le coût total s'élève à 21 881\$ taxes incluses.

En 1999, le coût de la prime s'était élevé à 27 289 taxes incluses.

Un tableau des assurances est remis à chacun des élus. Sur ce dossier, il apparaît la description, le montant de la franchise, le montant de couverture total et la prime.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Auguste Boulet

**APPUYÉ** par monsieur Réjean Cloutier

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la note de couverture présentée par le Groupe PMT Assurances Inc. pour un montant de vingt et un mille huit cent quatre-vingt-un dollars (21 881,00\$) taxes incluses.

**QUE** le contrat couvre la période du 15 mai 2000 au 15 mai 2001.

**QUE** le Groupe PMT Inc. envoie une note de crédit à la municipalité pour la période déjà payée soit du 15 mai au 6 août 2000.

### **COMMANDITAIRE POUR LA 53<sup>e</sup> EXPOSITION RÉGIONALE DE MONTMAGNY**

La 53<sup>e</sup> Exposition Régionale de Montmagny aura lieu du 10 au 13 août prochain. Pour un coût de quarante dollars taxes incluses, la municipalité se verra installer un panneau publicitaire sur le site afin d'augmenter sa visibilité auprès du monde agricole.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Auguste Boulet

**APPUYÉ** par monsieur Pierre Jean

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser quarante dollars (40\$) à la 53<sup>e</sup> édition de l'Exposition régional de Montmagny pour figurer sur un panneau publicitaire.

### **PROLONGEMENT D'ÉGOUT PLUVIAL ET COÛTS**

La municipalité veut prolonger l'égout pluvial entre le Garage municipal et la Caserne incendie. Des prix pour des tuyaux ont été demandés. Les voici:

Plastidrain A-320	54.24\$/m X 48 mètres =	2 603,52\$
Manchons	26.26 chacun X 7 fois =	183,82\$
Regard de 36pc. en ciment		325,00\$
	<b>Total:</b>	<b>3 112,34\$</b>
Fortier (tuyau en ciment)	73.25/m X 48 mètres =	3 516,00\$
Regard de 48pc. en ciment		1 034,60\$
	<b>Total:</b>	<b>4 550,60\$</b>

Le vote n'a pas été demandé pour entériner la décision qui va suivre.

**CONSIDÉRANT QUE** l'endroit où était déversé le matériel, soit sur le terrain de la caserne incendie, devenait de plus en plus saturé et pas très esthétique;

**CONSIDÉRANT QU'**il fallait s'avancer de plus en plus sur la voie publique pour voir si des véhicules s'en venaient;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande aux gens de se ramasser, donc il est normal qu'elle donne l'exemple;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin  
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la proposition de la firme EMCO pour un montant de trois mille cent douze dollars et trente-quatre sous (3 112,34\$) en matériel pour le prolongement de l'égout pluvial entre le garage municipal et la caserne incendie.

### **RÉSOLUTION POUR SENSIBILISATION EN PÉRIODE D'ÉPANDAGE**

La municipalité veut adopter une résolution qui va sensibiliser les agriculteurs à nettoyer le chemin public ou du moins à faire attention pour ne pas trop le salir lors du transport de lisier.

CONSIDÉRANT QUE les chemins ont été remis aux municipalités le 1<sup>er</sup> avril 1993;

CONSIDÉRANT QUE les chemins sont sous la responsabilité de la municipalité en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE les agriculteurs ont absolument le droit d'épandre du lisier entre les périodes autorisées par le plan d'urbanisme soit du 15 juin au 15 septembre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier  
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut sensibiliser les agriculteurs à nettoyer le chemin public lors de période d'épandage et ce, à des fins sécuritaires pour les véhicules qui empruntent les voies de circulation.

QUE ceux qui feront preuve de négligence après avertissement se verront envoyer une facture par la municipalité qui aura été obligée d'aller intervenir parce que trop dangereux pour les véhicules empruntant cette voie de circulation.

QUE ceux qui feront preuve de grande négligence, même après avoir été avisé de corriger la situation, se verront obliger de défrayer les coûts de nettoyage de ladite voie de circulation qui aura dû être faite par la municipalité pour des fins sécuritaires.

### **COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DANGEREUSES**

La Régie Inter-municipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles organise une collecte de matières résiduelles dangereuses d'origine domestique le samedi 16 septembre de 9h00 à 15h00, au site d'enfouissement sanitaire de l'Islet-sur-Mer. Cette collecte s'adresse à la population. Les matières résiduelles des commerces et des industries ne seront pas acceptées. Les gens devront apporter eux-mêmes leurs matières résiduelles dangereuses au site d'enfouissement.

Si la municipalité est intéressée à participer à cette collecte, elle doit défrayer le coût de distribution du dépliant et mandater une personne pour cette journée.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de participer à cette collecte de matières résiduelles dangereuses. Un dépliant sera envoyé dans tous les foyers et le jour de la collecte, un employé municipal sera sur les lieux du site d'enfouissement pour veiller à ce que tout se déroule bien.

## **RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR UN PONT**

La municipalité compte 5 ponts sous sa juridiction. Trois sont situés sur le chemin de l'aqueduc, un sur la Montée de la Rivière du Sud et un autre sur le chemin des Prairies Est.

Compte tenu que ces ponts sont sous la juridiction municipale, la municipalité doit adopter un règlement pour restreindre la circulation des véhicules lourds sur ces derniers.

En effet, selon les dispositions de l'article 291 du Code de la sécurité routière, une municipalité peut lorsqu'elle est responsable de l'entretien d'un pont ou d'un viaduc, restreindre ou interdire la circulation des véhicules lourds dont la masse excède les limites maximales autorisées pour la circulation sur cette infrastructure. Ce pouvoir s'exerce par règlement dont l'entrée en vigueur est subordonnée à l'approbation du ministre des Transport visée à l'article 627.

Évidemment une fois le règlement approuvé par le Ministère, la municipalité devra installer l'affichage requis.

Maintenant, nous sommes à l'étape de l'avis de motion. Le secrétaire-trésorier remet à chacun une copie du règlement qui devra être approuvé lors d'une séance ultérieure.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Norbert Morin  
**APPUYÉ** par monsieur Réjean Cloutier  
**ET RÉSOLU QU'**un avis de motion est présenté à l'effet qu'il y aura un règlement soumis lors d'une séance ultérieure concernant la circulation des véhicules lourds sur les ponts qui sont sous la juridiction municipale.

## **PONTS SOUS JURIDICTION MUNICIPALE**

Le ministère des Transports continue à inspecter les structures, proposer des options d'intervention et assurer un suivi technique en évaluant la capacité structurale pour tous les ponts et ponceaux ayant une ouverture de 4.5 mètres et plus.

L'inspection générale se fait à un intervalle moyen de 3 ans, cette période varie en fonction de l'état et du type de pont.

Le secrétaire-trésorier transmet les constatations et les recommandations du ministère suite à l'inspection générale pour chacun des ponts.

Le Conseil municipal va examiner plus en détail le rapport en provenance du ministère des transports. Par la suite, les interventions réalisables par notre machinerie se feront en régie interne. Celles dont nous n'aurons pas l'expertise nécessaire pour les faire, seront confiées à des spécialistes.

## **APPUI D'UNE RÉOLUTION À LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS**

Voici une copie de la résolution qui a été adoptée lors de la conférence des préfets de Chaudière-Appalaches le 18/05/2000. Il est demandé aux municipalités d'appuyer cette dernière.

Une copie de ladite résolution est remise aux membres du Conseil.

**ATTENDU QUE** la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, madame Louise Harel, a déposé un Livre blanc sur la réorganisation municipale;

**ATTENDU QUE** le Livre blanc propose, entre autre chose, un remaniement majeur de l'organisation municipale par la mise en place de la «Communauté métropolitaine de Québec» dont les limites se calqueraient grosso modo sur celle de la région métropolitaine de recensement;

**ATTENDU QUE** le Livre blanc prévoit notamment l'intégration des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins dans la future «Communauté métropolitaine de Québec»;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec se doit d'être conséquent dans sa réforme en tenant compte des structures actuelles;

**ATTENDU QUE** l'intégration de ces deux MRC dans la «Communauté métropolitaine de Québec» est perçue comme une menace par la région Chaudière-Appalaches qui doit à tout prix conserver sa cohérence et sa cohésion;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Mariette Pelletier

**APPUYÉ** par monsieur Auguste Boulet

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud fasse part à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Madame Louise Harel, de ses inquiétudes à l'égard de l'inclusion d'une partie du territoire de la région Chaudière-Appalaches dans la communauté métropolitaine de Québec;

**QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud propose à la ministre Louise Harel la mise en place de deux communautés métropolitaines, l'une sur la Rive Sud et l'une sur la Rive Nord.

## **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE BRÛLAGE**

A la séance du 1er mai dernier, il a été passé un avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant le brûlage serait adopté lors d'une séance ultérieure.

Voici un exemple de règlement de brûlage qui vous est présenté pour fin d'adoption.

Le Conseil municipal décide de ne pas adopter de règlement de brûlage car l'article 24 du règlement sur les nuisances (177-1999) dit ceci concernant les feux:

«Constitue une nuisance et est prohibée le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé

dans un foyer spécialement conçu à cet effet.»

Pour l'instant, le Conseil municipal juge que c'est suffisant.

### **OUVERTURE D'UN POSTE «CHEF D'ÉQUIPE»**

Suite au non-renouvellement du contrat du responsable des travaux publics, la municipalité annonce qu'il y a un poste d'ouvert en tant que chef d'équipe.

Un comité aura à définir clairement les tâches associées au poste afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Bref, il faut établir la façon de procéder pour mener à terme ce dossier.

Il y a dissidence au sein du Conseil sur la façon de procéder dans ce dossier. Donc un vote est pris.

Messieurs Jacques Dumas, Auguste Boulet, Norbert Morin et Pierre Jean sont d'accord pour qu'il y ait ouverture d'un poste en tant que chef d'équipe aux travaux publics à la municipalité et qu'un comité soit chargé de définir clairement les tâches associées au poste.

Madame Mariette Pelletier et messieurs Réjean Cloutier, Yves Laflamme sont contre l'ouverture de ce poste de chef d'équipe.

Donc, le vote est de 4 en faveur de l'ouverture d'un poste de chef d'équipe aux travaux publics et de 3 contre. La majorité, soit 4, l'emporte.

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection en vue d'en arriver à un candidat en tant que chef d'équipe des travaux publics à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud risque de prendre quelques semaines;

CONSIDÉRANT QU'il serait imprudent d'engager un chef d'équipe pour les travaux publics et le déneigement dans seulement quelques mois car ce dernier va avoir besoin d'une période d'acclimatation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la majorité du Conseil municipal est d'accord pour qu'une offre d'emploi en tant que chef d'équipe soit présentée dans un hebdomadaire.

### **LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE MONTMAGNY-LISLET INC.**

Les Transporteurs en Vrac de Montmagny-Lislet Inc. aimeraient que la municipalité adopte cette résolution qui vise à protéger les camionneurs résidents de la municipalité lors d'octroi de contrats municipaux.

Une copie de résolution vous est remise à chacun.

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des projets de loi 71, modifiant la loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et le code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), visant à modifier les normes applicables pour le transport de matière en vrac dans les contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inclure certaines clauses à cet égard dans les devis de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

**APPUYÉ** par monsieur Réjean Cloutier  
**ET RÉSOLU QUE** les devis de la municipalité impliquant le transport de matière en vrac incluent les stipulations suivantes:

1. QUE lors de l'exécution d'un contrat relatif à des travaux de réfection ou d'extension de rue ou de rang incluant le pavage mais excluant les travaux tels que la réfection ou la construction de trottoirs ou bordures, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, (pour le transport de matériaux en vrac dans une proportion d'au moins 50% en nombre), des camions appartenant à des camionneurs résidents de St-François ou à des petites entreprises de camionnage de St-François, abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de St-François en vertu de la Loi sur les transports (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac à partir de la source originale et principale;

2. QUE l'entrepreneur, pour les travaux de déneigement confiés par contrat à l'entreprise privée, doit utiliser en tout temps dans une proportion en nombre d'au moins 50% des camions appartenant aux abonnés décrits au paragraphe 1;

3. QUE l'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50% pour les cas énoncés au paragraphe 1, devra faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe 1;

4. QUE dans le cas des travaux exécutés par la municipalité en régie interne, le transport de matière en vrac sera effectué en priorité par les camions de la municipalité ou à défaut, par les camionneurs mentionnés au paragraphe 1.

## **PLACE AUX JEUNES**

En 15 ans, plus de 2 000 jeunes ont quitté pour s'établir à l'extérieur de la MRC de Montmagny. En 1976, ils étaient 6 916 âgés entre 10 et 19 ans; en 1991 ces mêmes jeunes, maintenant âgés entre 25 et 34 ans ne sont plus que 3 755. Plus de 37% ont disparus. Il faut agir et Place aux jeunes fait assurément partie des solutions qui visent à contrer l'exode de la relève.

Place aux jeunes est un programme de rencontre s'échelonnant sur quatre mois. Il permet aux participants de faire connaissance avec les intervenants économiques, les entrepreneurs et les employés de la région.

Au total, 5 000\$ sont nécessaires pour rendre possible la réalisation de ce projet. En s'associant à Place aux jeunes, et selon la contribution, il nous est offert la visibilité suivante: (voir document)

**CONSIDÉRANT QU'**en 15 ans, plus de 2 000 jeunes ont quitté pour s'établir à l'extérieur de la MRC de Montmagny;

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes est un programme de rencontres qui permet de faire connaissance avec les intervenants économiques, les entrepreneurs et les employeurs de la région, qui les invitent à planifier leur avenir dans la MRC de Montmagny;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Place aux jeunes fait vivre une expérience en démarrage d'entreprise à ces derniers en plus de leur faire découvrir toutes les opportunités que notre belle région leur offre;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Jean  
**APPUYÉ** par monsieur Norbert Morin  
**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
accepte de verser une contribution de cent dollars (100,00\$) au programme Place aux  
jeunes afin de contribuer à réduire l'exode des jeunes à l'extérieur de la MRC de  
Montamgny.

## **VARIA CONCOURS DU LOGO**

La Bibliothèque du Rocher organise un concours pour choisir un logo qui sera propre à la  
bibliothèque. Aussi, les bénévoles veulent que la municipalité désigne un conseiller qui va  
faire partie de jury pour le choix du logo.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Cloutier  
**APPUYÉ** par monsieur Pierre Jean  
**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
désigne madame Mariette Pelletier pour représenter le Conseil sur le jury pour le choix du  
logo de la Bibliothèque du Rocher.

## **NOMINATION D'ASSISTANT-LIEUTENANT**

Le chef pompier demande au Conseil municipal s'il n'a pas objection à nommer monsieur  
Étienne Blais à titre d'assistant-lieutenant.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Norbert Morin  
**APPUYÉ** par monsieur Pierre Jean  
**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
accepte de nommer monsieur Étienne Blais à titre d'assistant-lieutenant au sein du corps  
incendie de la municipalité.

## **VITESSE D'INTERNET SUR QUÉBECTÉL**

La vitesse de navigation sur Internet offerte par QuébecTel est très lente. Aussi, la munici-  
palité, par voie de résolution, demande à QuébecTel de s'améliorer.

**CONSIDÉRANT QUE** la vitesse de navigation sur Internet pour ceux et celles  
desservis par QuébecTel est très en de ça des compétiteurs;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Cloutier  
**APPUYÉ** par madame Mariette Pelletier  
**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
demande à QuébecTel d'améliorer la vitesse de navigation sur Internet.

## **TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

La municipalité a demandé à la firme NORAM d'inspecter plus spécifiquement 4 endroits  
où l'enrobé bitumineux est très dégradé et de présenter une estimation de coût pour chacun  
d'eux.

## **ÉTUDE D'INTÉGRATION**

Des soumissions vont être demandées à BPR Ingénieurs Conseil et à Roche Ltée Groupe-conseil pour une étude d'intégration des réseaux d'alimentation et de distribution de l'eau potable des Municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Berthier-Sur-Mer.

### **MANDAT À BPR INGÉNIEURS-CONSEILS ET À ROCHE LTÉE GROUPE-CONSEIL ÉTUDE D'INTÉGRATION DES RÉSEAUX D'ALI- MENTATION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-FRANÇOIS, SAINT-PIERRE ET BERTHIER**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-François, Saint-Pierre et Berthier ont actuellement des réseaux indépendants d'alimentation et de distribution d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Pierre et Berthier ont des sources d'approvisionnement d'eau potable dont les capacités sont limitées et ne peuvent répondre aux besoins actuels et futurs et que, par contre, celle de Saint-François dispose d'une grande capacité.

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-François, Saint-Pierre et Berthier devront entreprendre indépendamment dans un avenir rapproché des travaux visant soit à augmenter la capacité des sources d'approvisionnement et/ou à traiter l'eau potable en fonction des normes actuelles et à venir.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les Municipalités de Saint-François, Saint-Pierre et Berthier, avant qu'elle entreprenne seules, des travaux majeurs (capacité des sources et/ou traitement), d'évaluer la faisabilité d'intégrer les trois réseaux d'aqueduc dans le but d'augmenter la fiabilité et de diminuer les coûts à long terme tant au niveau de la construction que l'opération.

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR connaît déjà bien les réseaux de Saint-François et Berthier et qu'elle a fait des travaux dans Saint-François visant à raccorder les réseaux de Saint-François et Saint-Pierre et que la firme Roche Ltée tant qu'à elle connaît bien le réseau de Saint-Pierre.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec révisera en juin 2000 les normes sur la qualité de l'eau potable qui demandera à plus de 250 municipalités du Québec de modifier leurs équipements de traitement.

CONSIDÉRANT QUE deux nouveaux programmes seront sous peu mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada pour aider les municipalités à refaire ou se doter d'infrastructures conformes aux normes (infrastructures Québec et programme d'infrastructures Canada-Québec).

**PAR CONSÉQUANT**

**IL EST PROPOSE** par monsieur Pierre Jean  
**APPUYÉ** par monsieur Auguste Boulet  
**ET RÉSOLU QUE** les Municipalités de Saint-François, Saint-Pierre et Berthier  
demandent conjointement une étude de faisabilité concernant l'intégration des réseaux  
d'aqueduc de leurs réseaux d'aqueduc.

**QUE** les firmes BPR et Roche Ltée soient mandatées pour élaborer une propo-  
sition de travail en collaboration avec chacune des municipalités et de la transmettre pour  
analyse régulière de juillet 2000.

**QUE** les municipalités devront s'entendre sur le partage des coûts d'une telle  
étude si le mandat était finalement confié à une de ces deux firmes.

**QUE** cette résolution n'engage pas les municipalités l'une envers l'autre tant  
que la décision finale ne sera pas prise.

**QUE** le dépôt des propositions devra être fait au plus tard le 26 juin 2000.

**QUE** cette résolution soit transmise à la firme BPR à l'attention de Martin  
Lapointe, ingénieur associé et à l'attention de madame France Michaud, ingénieure pour  
Roche Ltée.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Norbert Morin  
**APPUYÉ** par monsieur Réjean Cloutier  
**ET RÉSOLU QUE** la séance soit ajournée.

La séance se termine à vingt et une heures et cinquante-cinq minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire  
Yves Laflamme, sec.-très.



## Petites annonces

À VENDRE

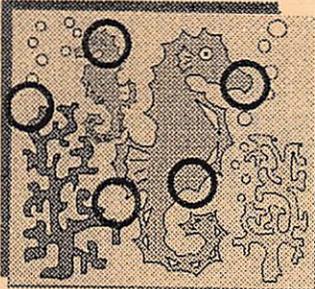
Bloc à talus, environ une vingtaine, 1,50\$ chaque.  
Tél. 259-2023

.....

## Les Jeux de L'Écho

Solutions

### Jeu des différences



### Mot-mystère

Sous la mer  
\_\_\_ aquatiques

1er juillet 2000

**A** tous nos  
futurs pirates,  
Ceci est un rappel afin  
que vous soyez tous  
présents au rendez-  
vous. Nous, Pirates  
d'expérience, accosterons le 3 juillet 2000  
comme prévu. Votre aide nous est néces-  
saire, il nous faut retrouver, notre bien pré-  
cieux. Soyez prêts et surtout aux aguets.  
Nous serons présents au Centre des  
loisirs, ne manquez pas le bateau.

L'équipe d'animateurs pirate du ter-  
rain de jeux 2000.



# Obonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE  
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

## COMMENT SE PROTÉGER DU SOLEIL

Les rayons du soleil qui traversent notre atmosphère se divisent en trois composantes:

- 1) les rayons UVA: responsables du bronzage.
- 2) les rayons UVB: cause principale du vieillissement de la peau et responsables des coups de soleil.
- 3) les rayons UVC: encore absorbés par la couche d'ozone, ils n'atteignent donc pas encore notre peau ...

Ces rayons sont plus intenses entre 11h00 et 15h00 et peuvent percer en tout temps les nuages légers, la brume et le brouillard. Lorsque le soleil est à son maximum, les rayons peuvent pénétrer jusqu'à trois pieds (90 cm) sous l'eau.

Afin de bien vous protéger contre les effets nocifs du soleil, il est important que vous respectiez les recommandations suivantes:

- utilisez un filtre solaire à large spectre (contre les rayons UVA et UVB) avec un FPS de 15 et plus lors de vos sorties à l'extérieur.

- appliquez généreusement votre filtre solaire sur toute surface exposée au soleil environ 15 minutes avant de sortir, et appliquez de nouveau si vous avez transpiré ou passé plus de 80 minutes dans l'eau.

- sauf indication contraire de votre médecin, vous pouvez appliquer un filtre solaire à vos enfants dès l'âge de 6 mois.

- afin de choisir le filtre solaire qui vous convient le mieux, n'hésitez surtout pas à consulter votre pharmacien.

Info-Santé

Bonnes Vacances!

Votre pharmacien Pierre Martin



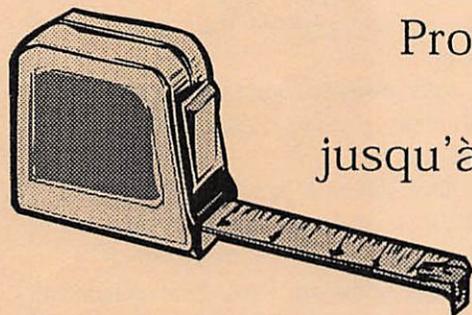
Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h  
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h  
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

**LIVRAISON GRATUITE**



**Desjardins**

Prêt pour la  
**RÉNOVATION**



Profitez d'un rabais de taux  
jusqu'à **3%** sur un prêt personnel  
de 5000 \$ et plus



Besoin de plus d'informations, contactez nos conseillers

**La Caisse Populaire  
de St-François de  
Montmagny**

**Siège social**

526, chemin St-François  
Saint-François (Québec)  
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

**LÉON JALBERT**  
Directeur général